

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du mercredi 23 mars 2022

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I **Approbation** du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15/12/21

II **DELIBERATIONS**

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Installation de monsieur Michel Naour dans les fonctions de conseiller municipal
2. Désignation de représentants dans divers organismes et commissions

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 mars 2022

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 mars 2022

FINANCES

5. Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 48 prêts
6. Etat complémentaire des subventions

ACTION FONCIÈRE

7. Ghyvelde - Dune aux Pins - Convention EPF et cession
8. Dunkerque-Rosendaël - Cession Van Eeghem au profit d'Habitat du Nord
9. Dunkerque/Malo-les-Bains - 211 rue Francisque Sarcey - site Florian : cession
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - 95 rue Honegger - ancien logement de fonction du cimetière : cession
11. Dunkerque - 19ter place du Palais de Justice - Déclassement a posteriori
12. Petite-Synthe - Impasse Barbary - avenant au bail emphytéotique avec Partenord Habitat et transfert

AMENAGEMENT URBAIN

13. Avis de la Ville de Dunkerque sur une modification du classement sonore des voiries (Boulevard Simone Veil)

ENVIRONNEMENT

14. Plages sans plastique

ADMINISTRATION GENERALE

15. Contrat de sécurité intégré - Participation au financement d'un poste d'intervenant social en police

DEMOCRATIE LOCALE

16. Convention Ville-CCAS-Aduges 2022-2027
17. Adhésion de la Ville de Dunkerque à l'association "Rue de l'avenir"

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

18. Complément programmation politique de la ville 2022

ACTION CULTURELLE

19. Acquisitions 2021 et affectation des œuvres aux collections du LAAC et du musée des beaux-arts de Dunkerque
20. Propositions de modifications des statuts de l'Ecole Supérieure d'Art (ESA)

PERSONNEL

21. Plan de formation du personnel municipal
22. Mise à jour du tableau des effectifs
23. Rémunération des opérations liées aux élections

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

24. Gestion d'une fourrière automobile - lancement d'une procédure de délégation de service public
25. Exploitation du casino - prolongation du contrat
26. Sous-traités d'exploitation de la plage : désignation des délégataires et approbation des sous-traités

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 17 mars 2022
pour la séance du mercredi 23 mars 2022

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Monsieur Jean BODART	1er Adjoint au Maire
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Gilles FERYN	Adjoint au Maire
Monsieur Jean-Pierre VANDAELE	Adjoint au Maire (Départ 19h40)
Madame Sylvie GUILLET	Adjointe au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Delphine CASTELLI	Adjointe au Maire
Monsieur Johan BODART	Adjoint de quartier
Madame Frédérique PLAISANT	Adjointe au Maire
Monsieur Laurent MAZOUNI	Adjoint au Maire
Madame Christine DECODTS	Adjointe au Maire
Monsieur Gérard GOURVIL	Adjoint au Maire
Madame Virginie VARLET	Adjointe au Maire
Madame Fabienne CASTEL	Maire-déléguée
Madame Anne-Marie FATOU	Conseillère municipale
Monsieur Alain SIMON	Conseiller municipal
Madame Danièle BELE-FOUQUART	Conseillère municipale
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Monsieur Michel NAOUR	Conseiller municipal
Monsieur Fabrice BAERT	Conseiller municipal
Monsieur Francis DUYCK	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Monsieur Mickaël DESMADRILLE	Conseiller municipal
Madame Sylvaine BRUNET	Conseillère municipale
Monsieur Jossieran FLOCH	Conseiller municipal
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Monsieur Franck GONSSE	Conseiller municipal
Monsieur Yann LANDKOCZ	Conseiller municipal
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Madame Thomas DANCEL	Conseiller municipal
Madame Justine JOTHAM	Conseillère municipale
Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS	Maire-délégué
Monsieur Nelson KADRI	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Madame Zoé CARRE	Conseillère municipale
Madame Pierrette CUVELIER	Conseillère municipale
Monsieur Yohann DUVAL	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal
Monsieur Claude NICOLET	Conseiller municipal (Départ 19h40)

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Monsieur Frédéric VANHILLE à Monsieur Laurent SCHOUTTEET, Madame Marjorie ELOY à Monsieur Jean BODART, Madame Patricia VERRAES à Madame Catherine SERET, Madame Marie SIMATI à Madame Virginie VARLET, Madame Florence BOUTEILLE-SAIHI à Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Madame Anne THOREL à Monsieur Davy LEMAIRE, Monsieur Philippe EYMERY à Monsieur Yohann DUVAL, Madame Laurence CHOSSIÈRE à Monsieur Claude NICOLET.

Monsieur le Maire :

Mesdames et messieurs, bonsoir, il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Compte-tenu de la situation sanitaire qui prévaut encore spécifiquement à l'échelle du dunkerquois, cette séance du Conseil Municipal se déroulera à huis clos, je l'espère pour la dernière fois, elle est retransmise en direct sur le site internet de la ville. Je donne la parole à monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel.

(Appel)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bécuwe. Le quorum est atteint nous pouvons donc délibérer. Au nom du Conseil Municipal, je tiens tout d'abord à présenter mes plus sincères condoléances aux familles et amis de monsieur Philippe Bertonèche figure émérite du tissu industriel local et ancien Président du Musée Portuaire, de monsieur André Roussel, ancien dirigeant de l'UCC Saint-Pol-sur-Mer et de monsieur Claude Kerckhove ancien Président des jardins ouvriers de Petite-Synthe. Nos pensées accompagnent également les proches de mesdames Paulette Delaporte, ancienne championne de France de basket, Dominique Champagne, salariée de l'Aduges et Sylviane Roman, agent de la ville de Dunkerque. Enfin, je souhaite évoquer ici la mémoire de monsieur Alexis Bouchindhomme et Mathilde Dupas, tragiquement décédés dans un accident au Mexique.

Depuis notre dernier conseil, l'actualité de notre ville a été marquée par la gestion de la crise sanitaire, aujourd'hui encore le taux d'incidence sur notre territoire demeure largement supérieur à la moyenne départementale, les derniers relevés le plaçant à plus de 1900, là où les moyennes départementales et nationales sont évaluées à 800. Le renouvellement de la couverture vaccinale cet hiver aura permis de limiter l'impact de ce regain épidémique sur nos services de soin hospitalier. Toutefois, chacun doit demeurer vigilant afin d'inverser le plus tôt possible cette courbe épidémique en forte ascension sur notre territoire.

Ces dernières semaines, la guerre en Ukraine aura également marquée l'actualité en provoquant une véritable onde de choc mondiale. A Dunkerque notre émotion est d'autant plus vive qu'elle nous rappelle notre histoire singulière. Ces bombardements, cette volonté de destruction totale, ces crimes de guerre, ce sont les mêmes que ceux qui ont marqué l'histoire de nos propres familles. Encore une fois, face à la résurgence du nationalisme sur notre continent, nos démocraties vont devoir faire face. Je remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour effectuer des dons à destination des ukrainiens. Vendredi dernier plusieurs camions de la Ville sont partis en Europe de l'Est avec l'appui du Secours Populaire Français. Les dunkerquois ont de nouveau montré combien la solidarité était une valeur forte de notre territoire.

Cette solidarité nous la retrouvons dans l'esprit d'unité qui anime l'ensemble des forces vives du dunkerquois derrière le projet de renaissance économique de notre bassin industriel. Porté dès 2014 par des choix politiques forts en terme de transition énergétique, notre investissement dans les filières économiques d'avenir porte aujourd'hui ses fruits et place Dunkerque à un tournant de son histoire. En effet, l'entreprise française VERKOR a annoncé début février avoir choisi Dunkerque parmi une quarantaine de sites pour construire sa première usine de batteries électriques parmi les plus durables du monde. Entre 2024 et 2030, cette implantation va générer la création de 2 000 emplois directs et 3 000 indirects.

Avec l'aide du gouvernement, nous ambitionnons d'aller plus loin pour aménager sur notre littoral l'ensemble du pôle de compétitivité de la batterie entraînant la création de centaines d'emplois portuaires et industriels supplémentaires. A titre d'illustration ArcelorMittal a depuis annoncé un investissement de 300 millions d'euros pour construire en 2024 à Mardyck une nouvelle usine de production d'acier destiné à la motorisation électrique créant une centaine d'emplois.

ArcelorMittal a d'ailleurs lui aussi marqué l'actualité récente de notre territoire en accueillant le Premier Ministre à Grande-Synthe. Jean Castex est venu y annoncer le soutien financier de l'Etat au projet de décarbonation de l'entreprise sidérurgique. Cette annonce majeure consolide des milliers d'emplois industriels sur notre littoral. Pour se passer du coke, ArcelorMittal va construire deux nouveaux fours fonctionnant à l'électricité et à l'hydrogène, augmenter la part d'acier recyclé et capter le CO². Depuis cette annonce un consortium mené par Engie a fait part de son intention de produire à Dunkerque des carburants de synthèse à partir de ce CO².

Enfin, dernière annonce d'envergure, la construction de deux EPR à Gravelines, dès 2027 va là encore pérenniser et créer des milliers d'emplois locaux. Elle conforte notre choix politique de transition énergétique de notre territoire via les énergies du futur autour du couple nucléaire renouvelable comme le préconise RTE dans son récent rapport. Sur notre territoire d'innovation plusieurs milliers d'emplois industriels vont être créés et plusieurs milliers d'autres préservés en conciliant le développement économique, la préservation du climat et l'amélioration de la qualité de l'air local.

Vous l'avez compris, c'est une nouvelle ère d'expansion qui s'ouvre pour le territoire dunkerquois avec de formidables défis à relever : commerces, logements, écoles, services publics, sans oublier celui de la formation afin que les dunkerquois puissent bénéficier directement de ces nouveaux emplois. A ce titre, j'ai le plaisir de vous annoncer qu'avec le soutien de l'Etat, l'AFPVA va créer à Dunkerque, un incubateur dédié aux métiers de l'hydrogène, tandis que quatre BTS vont également voir le jour dans nos lycées dès la rentrée 2022-2023. En formant les jeunes dunkerquois aux métiers de l'électrotechnique, de la maintenance des systèmes, de la chaudronnerie et de la conduite de lignes, ils répondront aux futurs besoins en recrutement et permettront aux habitants du territoire d'avoir accès à des emplois à forte valeur ajoutée. Au-delà, j'ai demandé à la Communauté urbaine de lancer dès à présent une démarche avec l'ensemble des acteurs de l'emploi du territoire pour que nous anticipions cette renaissance économique qui s'engage.

Ceci étant, les annonces gouvernementales favorables à notre ville ne se limitent pas au domaine économique :

- *Elles concernent la sécurité au quotidien avec l'arrivée de 20 policiers nationaux supplémentaires dès 2022 dans le cadre du contrat de sécurité intégré que nous avons signé avec l'Etat.*
- *Elles concernent la justice de proximité avec le Tribunal qui vient d'engager des travaux pour faire revivre l'annexe du Palais de Justice.*
- *Elles concernent l'A16 puisque l'Etat débloque enfin le serpent de mer de la protection des habitants contre les nuisances sonores en trouvant un accord global avec la Communauté urbaine. Dans le secteur de la Meunerie après des années d'attente la construction du premier mur anti-bruit vient de débiter.*

Enfin, je terminerai ce propos liminaire par l'évocation du service public de santé avec une enveloppe de 67,5 millions d'euros affectée dans le cadre du SEGUR de la santé, le Centre Hospitalier de Dunkerque va poursuivre sa modernisation pour que la médecine de ville puisse connaître elle aussi la même trajectoire de progrès, nous avons invité les professionnels de santé à écrire avec nous une feuille de route commune afin d'apporter les solutions pérennes qui amélioreront la santé de proximité sur notre territoire. Tous les acteurs mobilisés sont désormais au travail et nous ambitionnons de dévoiler les grandes lignes à l'automne.

I Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15/12/21**Monsieur le Maire :**

J'en viens à présent à notre ordre du jour. Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Duval vous avez la parole.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire. Oui, une remarque concernant le PV, en page 50 concernant la délibération 28 sur les dénominations. Le PV n'est pas fidèle à ce qui a été prononcé le jour du conseil. Pour rappel, monsieur Nicolet avait proposé qu'une rue ou un établissement porte le nom de « Samuel Paty » victime du terrorisme islamiste et vous lui aviez dit que c'était déjà le cas à Saint-Pol et que vous étiez même présent à l'inauguration de la rue. Dans le PV vous avez fait ajouter les mots « je crois » dans la première phrase alors qu'ils n'ont jamais été prononcés, la vidéo en fait foi et vous avez surtout ajouter une phrase à la fin qui dit : « Il s'agissait du square Arnaud Beltrame, lui aussi victime du terrorisme. Monsieur le Maire demande donc que la proposition relative à Samuel Paty soit examinée par le groupe de dénominations de voies lors de sa prochaine réunion ».

Car oui, en fait vous avez confondu les deux, vous avez confondu Arnaud Beltrame et Samuel Paty et plutôt que de reconnaître votre erreur vous avez décidé de faire passer ça en douce dans le PV et de modifier le sens même de votre intervention en ajoutant les mots « je crois » pour faire croire que vous n'étiez pas certain de vos dires, alors que le soir du Conseil, au contraire vous étiez totalement catégorique et vous aviez balayé la proposition de monsieur Nicolet avec l'arrogance qui vous caractérise. Vous comprendrez donc que nous refuserons de voter ce PV qui n'est pas fidèle à la réalité de ce qui a été prononcé.

Monsieur le Maire :

Bon, on va corriger le PV, on va remettre effectivement ce qui a été prononcé, moi je n'ai pas lu PV, on va le corriger, si c'est ce que vous avez dit. Voyez mon arrogance jusqu'à quel point elle va, monsieur Duval. On va remettre effectivement les mots tels qu'ils étaient, effectivement j'ai confondu l'inauguration du square Beltrame avec le nom dédié à Samuel Paty, et d'ailleurs je reste toujours sur l'idée de désigner une voirie, un square, une place au nom de Samuel Paty, donc là-dessus il n'y a pas de problème de fond monsieur Duval. On va remettre les mots que vous voulez, non pas ce que vous voulez d'ailleurs, on va mettre les mots tels qu'ils ont été prononcés. A part ça, donc je vous propose de reporter du coup le vote du PV, on le fera à la séance suivante. Monsieur Nicolet vous avez aussi une remarque sur le PV ? Allez-y alors.

Monsieur Nicolet :

Je propose que l'approbation soit reportée.

Monsieur le Maire :

On va reporter, on votera la prochaine fois. Ok, très bien.

II DELIBERATIONS**AFFAIRES ADMINISTRATIVES****1.- Installation de monsieur Michel Naour dans les fonctions de conseiller municipal**

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

Suite à la démission de madame Eveline Lelieur, conseillère municipale, il s'avère nécessaire de la remplacer pour que le Conseil Municipal soit au complet.

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral :

« Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »

Monsieur Michel Naour suivant de la liste « Dunkerque en mouvement » est désigné conseiller municipal au lieu et place madame Eveline Lelieur. En conséquence, je procède aujourd'hui à son installation officielle au sein du Conseil Municipal

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

J'en viens aux délibérations 1 et 2. J'ai reçu la démission de madame Evelyne Lelieur, conseillère municipale de la majorité. Lors de l'entretien que nous avons eu tous les deux, madame Lelieur a justifié sa démission au regard du choix du territoire d'accueillir deux EPR. Bien entendu, je regrette son choix qui me paraît davantage le fruit d'une pression partisane et je le regrette, je le redis. Je tiens vraiment à remercier Eveline pour tout le travail qu'elle a réalisé dans l'équipe municipale, notamment dans l'éradication des perturbateurs endocriniens et des produits toxiques dans le fonctionnement au quotidien de la Ville, éradication bien sûr que nous poursuivrons.

Aujourd'hui il s'agit de remplacer madame Lelieur pour que le Conseil Municipal soit au complet, conformément à l'article L 270 du Code Electoral « Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit » monsieur Michel Naour suivant de la liste Dunkerque en Mouvement est donc désigné conseiller municipal en lieu et place de madame Eveline Lelieur.

Michel a 68 ans, tu ne les fais pas Michel, tu es né à Rosendaël mais c'est en Basse-ville que tu es particulièrement connu. Je crois d'ailleurs qu'on peut dire que tu es une figure du quartier. Tu résides en Basse-ville depuis 1975. De par tes engagements associatifs débutés en 1989, tu as contribué en effet depuis plus de 30 ans à y faire vivre le lien social. Vous le savez depuis 2014, nous avons engagé une véritable métamorphose du quartier et c'est tout naturellement que Michel qui préside une association nommée « Re Nouveau Basse-ville » voilà une association bien nommée, a souhaité rejoindre notre équipe municipale. L'amour qu'il porte à son quartier, son désir de voir la Basse-ville poursuivre sa redynamisation et son goût prononcé pour la convivialité et le partage nous serons très précieux. Michel, bienvenue au sein du conseil et à titre personnel, je suis très heureux de te voir rejoindre nos rangs. Bienvenue Michel.

2.- Désignation de représentants dans divers organismes et commissions

Rapporteur : Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire

A la suite de la démission de madame Eveline Lelieur de ses fonctions de conseillère municipale, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux représentants dans divers organismes extérieurs.

En application de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletins secrets sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée... les nominations prennent effet immédiatement. Il en est donné lecture par le maire.

Je propose un vote à main levée. Etes-vous d'accord ? Oui à l'unanimité.

Le vote a donc lieu à main levée pour les désignations suivantes, s'il n'y a qu'une seule candidature la désignation sera actée.

Organismes :**a) Représentant de la Ville au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Dunkerque**

Je vous propose de désigner Yann Landkocz.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Landkocz est donc désigné pour siéger au conseil de surveillance du CHD.

b) Suppléant au conseil d'administration du lycée horticole

Je vous propose de désigner Laurent Mazouni.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Mazouni est donc désigné suppléant au CA du lycée horticole.

c) Représentant de la Ville au conseil de l'école maternelle Jules Verne

Je vous propose de désigner Elisabeth Longuet.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Longuet est donc désignée au conseil d'école de la maternelle Jules Verne.

d) Représentant de la Ville au conseil de la maison de quartier de la Tente Verte

Je vous propose de désigner Gérard Gourvil.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Gourvil est donc désigné au conseil de la maison de quartier de la Tente Verte

e) Représentant de la Ville à l'association Espace Santé du Littoral

Je vous propose de désigner Laurent Mazouni

Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Mazouni est donc désigné à l'association Espace Santé du Littoral.

Commission municipale :

Je vous propose de remplacer madame Eveline Lelieur qui siégeait à la commission Logement, Urbanisme, Transition écologique et Santé par monsieur Michel Naour.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

J'en viens à la délibération n°3, je passe la parole à monsieur Bartholoméus.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

3.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 mars 2022

Rapporteur : Monsieur Grégory BARTHOLOMEUS, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 mars 2022.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Bartholoméus :

Merci monsieur le Maire. Pour notre conseil consultatif qui s'est tenu, pour notre conseil consultatif qui s'est tenu récemment le 15 mars 2022, nous avons 4 délibérations : Première délibération pour m'autoriser à signer le protocole d'accord pour l'année 2022 avec la CUD et Entreprendre Ensemble et donc de fixer la participation

communale, une délibération pour mettre à jour le taux de prise en charge des frais kilométriques des participants aux manifestations de la commune notamment pour le salon de la BD et le défraiement des auteurs qui viennent en voiture au salon de la BD, nous avons présenté le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la Communauté urbaine de Dunkerque dont le conseil consultatif a pris acte, et une actualisation du tableau des effectifs du personnel communal suite à un départ en retraite avec un remplacement.

Voilà, je profite de la tribune qui m'est donnée ici pour bien sûr vous inviter toutes et tous le 2 et 3 avril à Fort-Mardyck puisque ce sera le centre de notre agglomération le temps d'un week-end et vous aurez deux excellentes raisons de venir à Fort-Mardyck ce week-end là puisque nous aurons la réouverture de « Bio-Topia » donc le parc animalier et puis le salon de la BD, plus grand salon au nord de Paris et je vous invite tous et toutes à venir à Fort-Mardyck ce week-end-là.

Monsieur le Maire :

C'est vrai, il va s'en passer des choses à Fort-Mardyck.

Monsieur Bartholoméus :

Il se passe toujours un truc à Fort-Mardyck.

Monsieur le Maire :

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Liste Défi Dunkerquois.

Très bien, tous les autres sont pour je vous en remercie.

Monsieur Bodart, je vous propose de faire d'abord le point 4 et ensuite on verra pour les points 5 et 6, mais d'abord le point 4.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

4.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 mars 2022

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 mars 2022.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Voir positions de vote sur interventions

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Oui, merci monsieur le Maire. Donc comme pour Fort-Mardyck il y a lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer qui s'est tenu le 11 mars dernier. Ce conseil consultatif a d'abord procédé au remplacement d'un membre du conseil et ceci suite à la démission de monsieur Christian Hutin. C'est donc madame Francine Manier de la liste « Restons Saint-Polois » qui est donc maintenant appelée à siéger comme conseillère municipale. Monsieur Lionel Pain avait renoncé quant à lui à exercer son mandat municipal.

- *Il y a eu la désignation des représentants de la commune au Comité d'attribution du projet d'initiative citoyenne pour 2022 :*
- *Le conseil consultatif a donné son accord pour la vente de deux terrains communaux au profit de tiers,*
- *Il a été procédé à la modification de la tarification des activités sportives municipales, des tarifs qui étaient inchangés depuis 20 ans et qui ont été modifiés afin de faciliter la gestion de la régie municipale. En fait, il s'agissait surtout d'arrondir les tarifs et sachant que ces activités demeurent gratuites pour l'ensemble des enfants saint-polois.*

- Ils ont également procédé à la modification de la tarification de la salle de musculation, une tarification inchangée elle depuis 12 ans.
- Nous avons eu également le bilan intermédiaire 2020 d'accompagnement des parcours des participants du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi et donc, il a été proposé à l'assemblée d'approuver le coût total de l'opération qui s'élève à 118 410€.
- La présentation du rapport sur le prix de la qualité du service public d'assainissement 2020.
- Il a été également procédé à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'association du personnel territorial et enfin l'approbation du Plan de Formation 2022-2024 avec à la fin de la réunion le compte-rendu des décisions de monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Y-a-t-il des interventions ? Monsieur Nave vous avez la parole.

Monsieur Nave :

Oui, merci monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement vous confirmer :

- Le vote pour sur les délibérations concernant la vente des terrains communaux pour notre groupe.
- Une abstention concernant la désignation de représentants au sein du Comité d'attribution des projets d'initiative citoyenne,
- Deux votes pour également la modification des tarifs,
- Une abstention sur le bilan intermédiaire par rapport au Plan Local d'Insertion pour l'Emploi ; pour la simple et bonne raison qu'on pense que ce dispositif n'est pas totalement efficace, qu'il peut être amélioré, notamment si on améliore le travail en réseau autour de ce dispositif et si on fait de la qualité plutôt que de la quantité qui est un des critères, qui est le principal critère de ce Plan Local d'Insertion pour l'Emploi,
- Une abstention également sur le rapport concernant le prix et la qualité du service public d'assainissement, là également deux raisons une qualité qui a diminué ces dernières années, qui a été là rattrapée l'année dernière, mais surtout une tarification qui est en hausse. Alors on a eu deux secteurs qui ont été regroupés avec une harmonisation des tarifs et malheureusement depuis cette harmonisation on va, on se dirige vers une augmentation généralisée des tarifs à l'heure où l'ensemble des énergies augmentent depuis plusieurs années et puis notamment depuis 2017 que ce soit pour les énergies pour se chauffer, que ce soit pour aller au travail. Maintenant on voit à travers ce rapport le prix de l'eau, on estime que ce n'est pas une politique qui est profitable pour nos concitoyens et on demande d'une manière générale le gel de l'ensemble des tarifs que ce soit de l'énergie ou que ce soit sur l'abonnement de l'eau,
- Un vote pour le Plan de Formation et la subvention complémentaire à l'association du personnel territorial qui a vu ses subventions diminuées ces dernières années et qui avait besoin de cette subvention notamment pour permettre de donner des gratifications aux agents qui partent en retraite ou qui sont médaillés.
- Enfin une abstention sur le compte-rendu des décisions qui ont été prises par le Maire.

M'arrêter quelques secondes sur notre motion que nous avons déposée au conseil municipal, à la toute fin du conseil municipal et qui porte le nom « Protéger nos enfants aux abords des écoles, port du gilet réfléchissant ». On part du constat que la Belgique a mis en place depuis plusieurs années le port du gilet réfléchissant pour les enfants à la sortie des écoles, que ce soit en période hivernale ou que ce soit au moment des sorties scolaires pour les protéger. Et ça fonctionne, depuis que ce dispositif, depuis que cette mesure a été mise en place, un certain nombre d'accidents a pu être évité. Alors, ça n'évite pas évidemment le comportement délictuel des chauffards pour lequel il faut lutter par d'autres moyens, ça n'évite pas tous les accidents mais cette mesure de bon sens permet de protéger nos enfants. Un certain nombre d'initiatives localement ont été portées par des écoles et nous pensons que les mairies doivent se saisir de cette mesure et la généraliser sur l'ensemble du territoire communal que ce soit à Dunkerque ou à Saint-Pol-sur-Mer et nous vous invitons à vous pencher sur cette mesure qui nous semble être une mesure de bon sens pour protéger nos enfants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Pas d'autre intervention ? Dans le cadre d'une suspension de séance, je souhaite donner la parole à monsieur Claeys. Monsieur Claeys vous voulez dire un mot ? Allez-y je vous en prie.

(Suspension de séance)

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Claeys, nous reprenons la séance. Je peux passer au vote, je vous en remercie. Sur la délibération n°4 : qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est donc pour ? Monsieur Bodart vous avez les délibérations 5 et 6.

FINANCES

5.- Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres - Réaménagement de 48 prêts

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Pour permettre au secteur logement social de poursuivre son développement, les pouvoirs publics, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et consignations), ont mis en place un programme permettant aux bailleurs sociaux, en l'occurrence le Cottage Social des Flandres, de procéder à l'étalement de la dette sous certaines conditions, favorisant leur solidité financière et le respect des échéances.

Cela concerne 48 prêts initialement garantis par la Commune de Dunkerque.

Pour ces 48 prêts, le réaménagement consiste à l'emploi du taux fixe et des baisses des marges de manœuvres financières, ainsi qu'à différentes modifications financières qui figurent dans l'annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** »

Article 1 :

La commune de Dunkerque réitère sa garantie pour le remboursement des prêts réaménagés référencés en annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » selon les conditions définies à l'article 3, contractés par le Cottage Social des Flandres auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans l'annexe précitée, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés, la commune de Dunkerque s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Article 2 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'à complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se sera pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes de prêts réaménagés sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « **Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations** » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes des Prêts Réaménagés à taux révisables indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux dites Lignes des Prêts Réaménagés sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent à chaque ligne des prêts Réaménagés référencés à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 21/09/2021 est de 0.50%.

Article 4 :

Le Conseil Municipal s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Jean Bodart :

Très bien, merci monsieur le Maire. Donc la délibération n°5 concerne des garanties d'emprunt accordées au Cottage Social des Flandres dans le cadre d'un réaménagement de 48 prêts, c'est une délibération très technique. En dehors des questions très techniques auxquelles il a été répondu, cette délibération n'a fait l'objet d'aucune remarque en commission Finances et pour être totalement complet, en fait le total de la garantie s'élève à 1 370 000€.

6.- Etat complémentaire des subventions

Rapporteur : Monsieur Jean BODART, 1er Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité**Monsieur Jean Bodart :**

Il est donc proposé d'attribuer des subventions complémentaires à un certain nombre de bénéficiaires qui figurent dans l'état qui est joint à votre dossier. En fait ce sont des subventions qui sont inscrites au budget primitif qui ne nécessitent donc pas de budget supplémentaire. Bon, elles concernent un certain nombre de domaines : l'animation, affaires sociales, culture, éducation-jeunesse, les sports et viennent s'ajouter une subvention dans le cadre du Plan de Ravalement Obligatoire pour un immeuble de la rue Albert 1er et nous avons également deux aides aux entreprises dans le cadre du FISAC.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. Des interventions sur les délibérations 5 et 6 ? Monsieur Nave puis monsieur Duval.

Monsieur Nave :

J'interviens sur la délibération n°5 concernant le Cottage Social et son réaménagement de 48 prêts. On voit qu'aujourd'hui c'est une contrainte mais à travers ce titre, on a un langage technocratique qui ne dit pas forcément la vérité. La vérité c'est que le Cottage Social des Flandres comme tous les bailleurs sociaux est obligé de renégocier le remboursement de sa dette, c'est-à-dire allonger la durée de ses remboursements pour réduire ses mensualités donc, au final plus d'intérêts versés aux banques. Contrairement à ce qui a pu être dit, il y a eu une remarque plus précisément une demande de mon collègue Philippe Emmerly en commission Finances pour obtenir le nombre d'années supplémentaires nécessaires pour le Cottage afin de rembourser sa dette et par voie de conséquence le surcoût financier que cela va entraîner pour le Cottage.

Il est des délibérations pour lesquelles il faut avoir un peu de mémoire. Nous nous souvenons qu'à l'été 2017, monsieur Macron venait d'être élu et le gouvernement Philippe en la personne de monsieur Darmanin faisait la chasse aux économies sur le dos des petites gens, du logement et des collectivités locales. Nous nous souvenons de la baisse des APL de 5€ et devant le tollé provoqué l'obligation faite aux bailleurs sociaux de supporter cette baisse. Nous nous souvenons aussi de l'augmentation de la CSG pour les retraités. Finalement avec cette délibération la ville va étendre sa garantie accordée au Cottage Social des Flandres et ainsi se pénaliser financièrement dans sa capacité à accorder d'autres garanties. Merci Macron, merci Darmanin, merci à vos copains. Nous nous souvenons de tous ses maux dont nous avons été frappés et dont ils portent la responsabilité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

N'importe quoi. Monsieur Duval vous avez la parole.

Monsieur Duval :

Merci. Oui, une intervention sur les deux délibérations 5 et 6. Donc, pour la 5 d'abord puisqu'il est question d'aider le Cottage Social des Flandres et comme vient de le dire mon collègue Adrien Nave, les bailleurs sociaux doivent aussi respecter leurs obligations mais respecter leurs locataires. Je voudrais en profiter pour attirer votre attention sur la situation préoccupante rencontrée par de nombreux locataires à Dunkerque, notamment aux Glacis et dans les résidences Partenord qui est un autre bailleur social et qui sont littéralement méprisés lors des réunions d'information et qui sont privés des réponses auxquelles ils devraient avoir droit précisément par le bailleur social.

On a des augmentations de charge et de chauffage par exemple qui risquent de mettre à la rue des habitants et qui sont déjà à la limite de leurs possibilités financières et donc j'espère que l'équipe municipale en place saura être exigeante et ferme face aux bailleurs sociaux. Là vous les aidez, mais il faut aussi que ce soit donnant-donnant, il faut qu'en contrepartie ils traitent leurs résidents avec courtoisie, avec respect.

Enfin, concernant la délibération n°6, une fois n'est pas coutume nous voterons en faveur de la totalité des subventions, car elles vont toutes dans le bon sens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien, je savais que monsieur Alain Simon était comme ça. Monsieur Bodart vous voulez ajouter quelque chose ?

Monsieur Jean Bodart :

Je n'ai pas grand-chose à dire, de toute façon monsieur Duval l'a dit d'entrée de jeu, il y a une contrainte nous remplissons nos obligations.

Monsieur le Maire :

Oui, puis ça ne remet en cause rien du tout pour la ville.

- *Délibération 5 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *Délibération 6 : qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est pour je vous en remercie.*

Bien monsieur Simon, alors les Glacis, c'est catastrophique ?

Monsieur Simon :

Permettez, je vais compléter la réponse de Jean Bodart. Les réaménagements d'emprunts ça fait trois ans qu'on les présente en Communauté urbaine, je m'étonne que le Cottage soit aussi peu réactif et tardé à répondre. Contrairement à ce que vous pensez ou avancez, c'est bien un réaménagement qui leur permet d'économiser sur leurs charges financières même si l'allongement de durée, l'allongement de durée est au taux du livret A, alors que certains des emprunts étaient à des taux prohibitifs des années 90, donc qui au final représente un gain, il n'y a pas d'alourdissement de la charge pour la collectivité puisque la somme reste identique.

Quant à la gestion urbaine de proximité nous avons, par l'intermédiaire du Président de la Communauté urbaine présent en tant que Maire de Dunkerque ce soir, interpellé les bailleurs il y a deux ans dans un courrier assez ferme sur la nécessité d'améliorer la relation avec l'usager. On a réitéré lors de la conférence intercommunale du logement de jeudi dernier, la nécessité de représenter à nouveau le dossier sur ce déficit de gestion de proximité. La période j'aurais dire que nous venons de connaître de deux années de confinement a mené les organismes à ne pas être à la hauteur des attentes des locataires qui sont leurs clients qui paient un loyer et qui sont en droit d'avoir des services de qualité.

Quant aux Glacis nous avons organisé la semaine dernière une réunion publique et nous félicitons sur la question du chauffage, nous félicitons à la fois du dialogue constructif entre le gestionnaire du réseau Partenord Habitat et les habitants et l'annonce de la réhabilitation thermique nécessaire sur ce quartier. Monsieur le Président j'ai six délibérations, vous m'excusez cet aparté, six délibérations foncières.

ACTION FONCIÈRE

7.- Ghyvelde - Dune aux Pins - Convention EPF et cession

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Le site de la Dune aux Pins sis à Ghyvelde, propriété de la ville de Dunkerque, fait actuellement l'objet d'un bail emphytéotique au profit de l'association portant le même nom, en étroite collaboration avec l'AFEJI.

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 29 septembre 2021, la cession d'une partie du site au profit de l'Afeji qui souhaite y conforter son activité de maison d'accueil spécialisée (MAS) en y entreprenant des travaux.

Le projet prévoit :

- la réhabilitation des bâtiments se trouvant au cœur du site
- la renaturation d'une partie du site sous maîtrise publique.

Ce site est contigu à la dune interne dite « dune fossile », intégrée au réseau Natura 2000.

Une surface d'environ 9000 m² pourrait être rendue à cette dune interne. Cette emprise comprend des constructions vouées à la démolition (soit 4 pavillons et des garages).

Il est demandé à l'EPF d'acquiescer ce foncier dès que les bâtiments identifiés seront libres d'occupation et déraconnés afin de mener les travaux de déconstruction et de renaturation. Le site sera ensuite revendu au conservatoire du littoral au prix de revient.

L'EPF prendra en charge la totalité des travaux de renaturation et 80% des travaux de déconstruction.

Il est précisé que la ville devra obtenir un courrier d'engagement du Conservatoire du littoral à racheter au prix de revient le site et à gérer le site à l'issue des travaux de renaturation avant de conclure la convention.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider de conclure une convention avec l'établissement public foncier des Hauts de France,
- au vu de l'avis des Domaines, d'autoriser la vente à l'Etablissement Public Foncier des Hauts de France (EPF) à l'euro symbolique de l'emprise à extraire de la parcelle cadastrée AH 28 tel que défini au plan ci-joint ;
- de prendre en charge 20% des travaux de déconstruction ;
- de dire que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et actes nécessaires à l'exécution des présentes, en ce compris la convention EPF, ses avenants et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 votes Contre Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Monsieur Simon :

La première concerne Ghyvelde la Dune aux Pins, une convention entre l'établissement public foncier régional et une cession foncière au bénéfice de l'EPF. Le 29 septembre dernier nous avons décidé la vente de l'emprise du site de la Dune aux Pins à l'AFEJI qui est l'occupant actuel. Le solde de l'emprise du site, environ 9 000m² sous maîtrise ville, pourrait être rendu à la dune fossile, s'y trouvent des constructions vouées à la démolition, 4 pavillons et des garages. Il est demandé à l'établissement public foncier d'acquiescer ce foncier afin de mener les travaux de déconstruction et de renaturation. Le site sera ensuite revendu par l'établissement public foncier au Conservatoire du Littoral au prix de revient environ 11 000€ l'EPF prendra à sa charge la totalité des travaux de renaturation et 80% des travaux de déconstruction.

8.- Dunkerque-Rosendaël - Cession Van Eeghem au profit d'Habitat du Nord

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

En 1971, la Société d'HLM « Habitat du Nord » a réalisé la construction d'un programme de logements-foyers pour personnes âgées, dénommé « Résidence Van Eeghem » sise avenue Louis Herbaux à Rosendaël.

Aujourd'hui, la Société d'HLM « Habitat du Nord », propriétaire des bâtiments, envisage la construction d'une quarantaine de logements répartis entre collectifs et intermédiaires.

Dans le cadre de la restructuration du site, il est nécessaire que la Société d'HLM « Habitat du Nord » devienne propriétaire d'une partie du sol d'assiette cadastrée 510 AX 345, actuellement propriété de la Ville, tel que figurant au plan ci-joint.

Sa désaffectation et son déclassement du domaine public ont été constatés lors du conseil municipal du 15 décembre 2021.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- au vu de l'avis des domaines, décider que le prix de cession soit de 32€ (trente-deux euros) H.T. par mètre carré de terrain ;
- autoriser Habitat du Nord à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation de ce projet ;
- dire que la TVA et les frais afférents soient en sus à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Maire, l'adjoint(e) au Maire ou le conseiller municipal délégué, à signer tout acte afférent à ce dossier, en ce compris l'acte notarié.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

9.- Dunkerque/Malo-les-Bains - 211 rue Francisque Sarcey - site Florian : cession

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La ville de Dunkerque est propriétaire de l'école maternelle Florian sise rue Francisque Sarcey à Dunkerque, secteur de Malo-les-Bains et implantée sur la parcelle cadastrée CN0022 d'une surface au sol et selon cadastre de 2 441 m², tel que repris au plan ci-joint.

Cet immeuble a été désaffecté et déclassé du domaine public le 29 septembre 2021.

Un appel à projet a été lancé en vue de la cession du site. Celui-ci ciblait la réalisation d'un programme de quatre à six logements individuels avec garages et jardins privatifs, en cohérence avec l'environnement du quartier.

La proposition de la SARL du Premier Art a été sélectionnée au vu de ses qualités.

Aussi vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider de céder la parcelle cadastrée CN0022 d'une surface au sol et selon cadastre de 2441 m², au profit de la SARL du Premier Art en vue de la réalisation d'un programme de logements individuels en cohérence avec le cahier de référence de l'appel à projet ;
- au vu de l'avis formulé par le service des Domaines, dire que cette cession se fera au prix de 450 000 euros H.T., la TVA en sus restant à charge de l'acquéreur ;
- décider que l'acte de cession comprendra une condition suspensive d'obtention du permis de construire purgé de tout recours et tout retrait et une condition particulière de délai de démarrage de travaux sanctionnable par une clause pénale d'un montant de 10 % du prix de vente ;
- dire que les frais afférents à cette cession, en ce compris les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à cette cession.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

10.- Dunkerque/Malo-les-Bains - 95 rue Honegger - ancien logement de fonction du cimetière : cession

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La ville est propriétaire de l'ancien logement de concierge du cimetière de Malo-les-Bains, sis Dunkerque Malo-les-Bains, 95 rue Honegger. Ce bien bâti et non bâti (terrain et accessoires) est implanté sur les parcelles AV0342, AV0345 et AV0346, d'une surface totale de 262 m², tel que défini dans le plan parcellaire ci-joint.

Dans un souci d'optimisation du patrimoine municipal, ce bien désigné cessible a été désaffecté et déclassé du domaine public le 13 novembre 2019 et proposé à la vente début 2020.

Sa commercialisation a donné lieu à la signature en septembre 2020 d'un compromis de vente au prix demandé, qui n'a pas abouti à la vente définitive en raison d'un refus de prêt.

Puis le conseil municipal avait décidé en juin 2021 de céder le bien au même prix au profit d'un autre couple, qui a renoncé ensuite à acquérir le logement pour des raisons professionnelles.

Monsieur et madame Carpentier-Gullotta ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de cet ancien logement de fonction, en vue d'y établir leur résidence principale.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- au vu de l'avis du service des Domaines décider la cession du bien sus désigné au prix de cent trente mille euros (130 000 €) au profit de monsieur et madame Carpentier-Gullotta ;
- dire que cette cession se fera notamment aux conditions suivantes : condition suspensive d'obtention de prêt au profit de l'acquéreur ; condition d'usage d'habitation du bien et de résidence principale ; clause d'inconstructibilité ; jouissance conforme à l'environnement du site ; servitudes de réseaux, de passage et de vue ;
- décider que les frais de de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;
- autoriser monsieur le Maire, l'adjoint(e) au maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et acte afférents à cette cession.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

11.- Dunkerque - 19ter place du Palais de Justice - Déclassement a posteriori

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

Par délibération en date du 23 mars 1988, le conseil municipal a décidé la cession d'un immeuble sis 19ter place du Palais de Justice à Dunkerque, cadastré AP0091, d'une surface au sol et selon cadastre de 130m².

Cette cession a eu lieu au profit de la Société DUNKERQUE-LOISIRS S.A. L'immeuble n'a cependant été ni désaffecté ni déclassé du domaine public.

Ladite délibération a donné lieu à un acte de vente régularisé en date des 9 et 10 mars 1989,

Afin de conforter la vente intervenue de même que toute mutation à venir, il apparaît nécessaire de procéder au déclassement du domaine public, avec effet rétroactif, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 qui dispose en son article 12 que : « *Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance, ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci ou, en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente.* »

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation et décider le déclassement du domaine public du bien sus-désigné ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et actes nécessaires à l'exécution des présentes.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

12.- Petite-Synthe - Impasse Barbary - avenant au bail emphytéotique avec Partenord Habitat et transfert

Rapporteur : Monsieur Alain SIMON, Conseiller municipal

La Ville a accordé un bail emphytéotique à Partenord Habitat les 4 octobre et 2 novembre 1994 sur une parcelle sise à Petite-Synthe, impasse Barbary, cadastrée 460 AE 328.

Une partie de cette parcelle ne fait l'objet d'aucun aménagement, ce qui donne lieu à de nombreux conflits d'usage.

Afin d'y remédier, la communauté urbaine de Dunkerque a étudié la création d'une liaison douce entre l'impasse Barbary et la voie de desserte des maisons Partenord vers la rue de Cassel.

Pour ce faire, il est nécessaire que cette emprise soit sous maîtrise publique foncière.

Aussi, vous est-il demandé de bien vouloir :

- décider d'établir un avenant au bail emphytéotique auprès de Partenord Habitat en vue de la maîtrise publique des accès à ce programme afin d'extraire une partie de la parcelle 460 AE 328 tel que défini au plan joint ;
- dire que les autres termes du bail emphytéotique resteront inchangés ;
- dire que les frais liés à cet avenant, en ce compris les frais de notaire et de géomètre, seront à la charge de la ville de Dunkerque ;
- autoriser le transfert gracieux de cette emprise à la communauté urbaine de Dunkerque, les frais liés à l'acte étant à la charge de cette dernière ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire, ou le conseiller municipal délégué, à signer tout document et actes nécessaires à l'exécution des présentes.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Simon. Des interventions ? Allez-y madame Cuvelier.

Madame Cuvelier :

Oui bonjour, bonsoir, chers collègues. Je reviens sur la 7 : convention EPF et cession Ghyvelde-Dune aux Pins. Pourquoi une vente à l'euro symbolique alors qu'il suffit de demander une estimation à France Domaines, pourquoi vous ne l'avez pas fait, ce serait quand même plus simple et ça ferait rentrer des sous, vous l'avez bien fait pour la cession Van Eeghem.

Intervention aussi pour Dunkerque/Malo-les-Bains : site Florian, combien d'écoles allez-vous fermer ? Ces fermetures d'écoles témoignent d'une dynamique démographique négative. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Maire :

D'autres interventions ? Monsieur Simon.

Monsieur Simon :

Sur la cession de la Dune aux Pins, effectivement on pouvait thésauriser sur une renaturation, ce n'est pas l'objectif. L'objectif c'est de permettre à la fois à l'établissement public foncier de jouer son rôle et d'intervenir en tant qu'amortisseur financier et de permettre au Conservatoire du Littoral d'agrandir cette emprise foncière. Je veux dire que c'est une opération qui se fait sans coût pour la collectivité puisque les 20% de coût de déconstruction sont couverts par la cession du restant du foncier à l'AFEJI.

Quant à la désaffectation de l'école Florian, je rappelle qu'on a délibéré je crois il y a deux ans sur ce sujet. Il y a un regroupement des élèves sur l'école de proximité, il n'y a pas de baisse de l'offre scolaire sur cette partie du territoire et on doit se féliciter que l'on puisse produire très, très rapidement sous contrainte de temporalité du logement sur cette partie du territoire.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Simon. D'ailleurs, les parents, Gilles Feryn est juste derrière, les parents sont très contents aujourd'hui du travail sur Charles Perrault, c'est très, très bien.

Monsieur Gilles Feryn :

Tout à fait, nous avons même obtenu des conseils d'école des votes à l'unanimité.

Monsieur le Maire :

Tout à fait, je vous propose de passer au vote.

- Sur la délibération 7 : qui est contre ? Liste Défi Dunkerquois, qui s'abstient ?
- Sur la délibération 8 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la délibération 9 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois

- Sur la délibération 10 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la délibération 11 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la délibération 12 : qui est contre ? qui s'abstient ?

Je vous en remercie. Monsieur Mazouni les délibération 13 et 14.

AMENAGEMENT URBAIN

13.- Avis de la Ville de Dunkerque sur une modification du classement sonore des voiries (Boulevard Simone Veil)

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

La Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et le Département du Nord ont sollicité auprès du Préfet le déclassement sonore du boulevard Simone Veil suite aux travaux de réaménagement de la RD 601.

Au vu des données de trafic et de baisse de vitesse, le Préfet a donné une suite favorable à la demande déposée par la CUD et le Département.

L'obtention du déclassement montre l'impact positif du projet DK'plus de mobilité sur le bruit généré par le trafic routier et permettra de conduire les opérations de renouvellement urbain programmées le long de cet axe.

Sur la base des éléments recueillis (nouveaux tracés, trafic ...), une modification de l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 du classement sonore dans le département du Nord est rendue nécessaire.

Le projet de modification est aujourd'hui soumis à la consultation des communes concernées conformément aux articles R 571-39 et 40 du code de l'environnement.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 février 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures de transport routiers et ferroviaires du département du Nord ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 571-39 et 40 relatifs à la consultation des communes concernées par la modification du classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu la demande de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du Conseil Départemental du Nord en date du 5 octobre 2021 accompagnée du dossier technique reçu en préfecture le 08 novembre 2021 suite notamment aux travaux du transport à haut niveau de service (THNS) réalisés ;

Vu l'avis favorable de la commission logement urbanisme transition écologique et santé du 10 mars 2022 ;

Considérant que les travaux DK'plus de mobilité mis en place engendrent une modification du classement sonore sur les RD 601, RD 1 et RD 640 (Boulevard Simone Veil) ;

Considérant que le projet d'arrêté préfectoral modificatif et ses annexes répondent aux enjeux de renouvellement urbain portés par la ville de Dunkerque et la Communauté Urbaine ;

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral modificatif.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

14.- Plages sans plastique

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZOUNI, Adjoint au Maire

Considérant que chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer, soit l'équivalent d'un camion poubelles par minutes.

80 % des déchets marins proviennent des activités à terre et 75% d'entre eux sont des matières plastiques.

En lien avec la démarche Territoire sans plastique de la Communauté Urbaine avec l'aide de WWF, la Ville de Dunkerque souhaite s'engager dans la charte initiée par le Ministère de la transition écologique et de la solidarité, « Plages sans Plastique » permettant aux communes littorales de s'affirmer pour la préservation de leurs plages, à travers 15 gestes concrets.

Quinze gestes autour de trois grandes thématiques (prévention ; sensibilisation ; ramassage, nettoyage, collecte et tri) sont identifiés, allant de l'affichage d'information à l'organisation du ramassage des poubelles, la formation des agents ou encore l'expérimentation de la consigne sur les contenants alimentaires avec des restaurateurs volontaires.

Au regard des actions déjà entreprises par la Ville et ses partenaires, Dunkerque peut prétendre à être la première ville à s'engager sur le palier plus le plus élevé, à savoir, le 3^{ème} palier avec les 15 engagements réalisés ou lancés.

Cette démarche ne s'arrête pas à la signature de la charte mais elle permet pour la collectivité et ses partenaires, d'élaborer une démarche de progrès, avec pour chaque année, des objectifs concrets à atteindre et d'animer des instances de suivi de ses engagements pour en évaluer les impacts, les freins et les améliorations à apporter.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Logement-Urbanisme-Transition écologique-Santé

Adopté à l'unanimité

Monsieur Mazouni :

La ville de Dunkerque s'est engagée autour de l'éco-exemplarité de ses services à travers la mobilisation de ses agents, les éco-gestes avec les citoyens ou encore à travers une politique achat public intégrant des indicateurs environnementaux permettant par exemple de supprimer le plastique à usage unique. Au regard de ces initiatives et de son ambition de limiter l'empreinte plastique, la ville de Dunkerque propose d'intégrer la charte « Plages sans déchet plastique » du Ministère de la Transition Ecologique. Celle-ci permet aux communes littorales de s'engager pour la préservation de leur plage et d'en améliorer leur attractivité et ce à travers 15 gestes concrets. Elle compte trois domaines d'actions répartis sous forme de sensibilisation, de prévention, de nettoyage et ce sur 15 engagements divisés eux-mêmes en trois paliers.

L'objectif de la charte vous l'avez compris et de valoriser les engagements de la collectivité mais aussi ceux des partenaires. A ce jour, 21 communes ont signé la charte. La ville de Dunkerque et ses partenaires qu'ils soient associatifs, économiques ou institutionnels œuvrent déjà sur l'ensemble d'engagements et d'actions, le diagnostic de ces actions nous positionne sur le 2^{ème} palier engagement. C'est pourquoi il est proposé de signer la charte avec l'ambition de concrétiser le 3^{ème} palier. Bien évidemment cette charte fait sens et vient en complémentarité de notre politique et projet d'administration sans plastique à usage unique et intègre la démarche de territoire « zéro pollution plastique » promue par la Communauté urbaine de Dunkerque qui regroupera toutes les initiatives de réduction de la pollution plastique à la source, favorisera le recyclage ou encore respectera le cycle de l'eau dans toutes ses dimensions. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions ? Je vous propose de passer au vote ?

- Sur la 13 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la 14 : qui est contre ? qui s'abstient ?

Tout le monde est pour je vous en remercie. Madame Plaisant la délibération n°15, à double voix avec monsieur Bodart je crois, mais Johan pas Jean.

ADMINISTRATION GENERALE

15.- Contrat de sécurité intégré - Participation au financement d'un poste d'intervenant social en police

Rapporteur : Madame Frédérique PLAISANT, Adjointe au Maire

Le CIDFF Nord/Flandres dispose actuellement d'un poste d'Intervenante Sociale en Gendarmerie pour les Compagnies de Dunkerque-Hoymille et d'Hazebrouck. L'objectif est de créer une véritable passerelle entre les gendarmes et les professionnels du secteur social, pour une prise en compte rapide et efficace des publics en difficulté.

Or, il apparaît que les policiers tout comme les gendarmes, sont confrontés à des situations diverses, dont beaucoup relèvent davantage d'une intervention sociale que d'une mission de sécurité publique et face auxquelles ils se trouvent relativement démunis (problèmes familiaux et conjugaux, situations de détresse, difficultés éducatives, accompagnement aux droits, etc.). C'est pourquoi, dans le cadre du contrat de sécurité intégrée récemment signé entre l'Etat et la ville, il est proposé que le CIDFF Nord/Flandres, en concertation avec la Ville de Dunkerque, le Département, l'Etat, la Police Nationale et la police Municipale de Dunkerque, mette en place un poste d'Intervenant.e Social.e en Police.

Ainsi, cet.te intervenant.e social.e en police aura vocation à être :

- Un point d'accès unique : l'intervenant.e social.e sera systématiquement saisi.e lorsque des personnes en détresse ou en demande d'accompagnement seront repérées lors de l'activité des services et ceci, même en l'absence de dépôt de plainte.

- Une véritable interface entre les services de la police et l'ensemble des partenaires locaux de la prévention, de l'action sociale, médicale, juridique, psychologique, d'aide et d'assistance, de l'insertion, du suivi ou de la réinsertion des victimes ou personnes en détresse. En résumé, une fois saisi.e, l'Intervenant.e Social.e en Police fait le point de la situation, conseille la victime, l'oriente vers le ou les service(s) le mieux adapté et suit le dossier et son évolution au travers des différents acteurs, jusqu'à son terme.

L'action du travailleur social en police doit avoir pour effet de :

- permettre le traitement en temps réel de toute situation entrant dans le champ de ses attributions.
- apporter un soutien personnalisé aux victimes, notamment en la recevant rapidement puis en l'orientant vers la structure ou l'acteur social le plus apte à apporter une solution concrète
- favoriser l'insertion des personnes en détresse, fragilisées, en liaison avec tous les partenaires, sans empiéter sur leurs attributions mais en optimisant, en préparant ou en prolongeant leur action
- détecter les nouveaux besoins et de permettre aux dispositifs de prévention et d'intervention existants d'évoluer
- contribuer à structurer encore davantage le territoire de Dunkerque et ses communes associées sur le plan de l'action sociale (liaison permanente, en amont avec les partenaires sociaux, groupe de travail violences intrafamiliales du Département,)
- réduire sensiblement le nombre d'interventions récurrentes de la police pour des raisons autres que son cœur de métier à savoir la lutte contre la délinquance ou plus globalement la protection des personnes et des biens.

Ce dispositif nécessitera l'embauche d'un.e intervenant.e social.e en police, assistant.e social.e de formation à temps plein sur l'action et qui disposera d'un bureau dans les locaux du CIDFF, du Commissariat de police et dans les mairies de quartiers qui pourra aussi intervenir dans les communes associées signataires du contrat de sécurité intégrée afin d'être au plus proche des habitants.

Le financement de ce projet pour un coût total de 51 000€ pour la 1^{ère} année de fonctionnement, devrait être subventionné par l'Etat dans le cadre du FIPDR à hauteur du tiers de la dépense soit 17 000€, le département du Nord et la ville de Dunkerque participant chacune à hauteur de 17 000€ également.

Il vous est donc demandé

- D'émettre un avis favorable à la mise en place de ce dispositif
- De participer à son financement à hauteur de 17 000€
- De dire que ce financement est subordonné au respect du plan de financement précité
- D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte relatif à la mise en place de ce dispositif, à son financement et à son suivi.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Madame Plaisant :

Avec Johan. Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, permettez-moi tout d'abord de pouvoir vous présenter quelques lignes sur le contrat de sécurité intégré. Effectivement c'est un contrat qui a été signé le 27 janvier 2022 donc, il y a maintenant presque deux mois. C'est un document qui a été signé à la fois par monsieur

le Préfet de Région, monsieur le Procureur ainsi que les maires de Dunkerque, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer. Je les remercie ici aujourd'hui puisque c'est vrai qu'il était important aussi de montrer que la sécurité du quotidien c'était également sur les communes associées.

C'est un document que je vais vous présenter en trois phases pour essayer d'être rapide puisque c'est un document qui fait 25 pages, ce n'est pas un catalogue, je le dis tout de suite c'est un document qui repose tout d'abord sur le principe d'un diagnostic, c'étaient les éléments de la circulaire de l'Etat, un diagnostic qui devait être partagé par les partenaires, posé par les partenaires, ce n'est pas un cabinet conseil qui a formulé ce diagnostic, ce sont bien les partenaires ensemble. Il regroupe notamment dans ce diagnostic dans les 18 premières pages de ce document un certain nombre d'actions qui sont déjà en cours c'est-à-dire que nous ne sommes pas partis de zéro, des actions existaient déjà sur nos communes, notamment des groupes de sécurité et de tranquillité publics qui se réunissent tous les mois en lien avec les maires adjoints de quartier, en lien avec tous les partenaires : bailleurs, police nationale, police municipale, les maisons de quartier, les éducateurs de liaison et j'en oublie certainement. C'est aussi un système qui existe déjà aujourd'hui avec les voisins bienveillants avec un système d'alerte on a plus de 300 voisins bienveillants qui permet aussi de participer à la protection des autres, d'alerter, d'informer. C'est aussi le rappel du comité de vie nocturne en lien avec mon collègue adjoint au commerce lorsqu'il s'agit effectivement de rappeler un certain nombre de recommandations aux commerces qui provoquent des nuisances sur l'espace public, notamment lors de festivités tardives, il arrive que parfois on prenne des sanctions. C'est aussi un observatoire municipal des incivilités et de la délinquance qui existe déjà, qui est opérationnel et qui permet aussi de cibler et de prioriser les interventions des équipes de la police municipale au quotidien.

On a pu rappeler les priorités de la ville à monsieur le Maire, effectivement la sécurité des espaces publics, la tranquillité publique et le mieux vivre ensemble. On a rappelé qu'un certain nombre de conventions existent déjà avec la commune, des conventions avec la Centre Hospitalier de Dunkerque, qui sont parfois en première ligne de certaines incivilités ou moments de tension, avec le SDIS également, les sapeurs-pompiers qui parfois sur le terrain peuvent rencontrer certaines difficultés, la police nationale mais également la SNCF puisqu'il nous faut aussi intervenir parfois par rapport à l'arrivée de certaines heures tardives de train, pour rassurer aussi et montrer une présence des autorités sur le terrain. Ce sont des réunions techniques nombreuses, des réunions techniques et thématiques nombreuses qui se sont déroulées de juin à janvier. Je remercie au passage notre Directeur Général Adjoint, monsieur Paul Janssen et monsieur Menard le Directeur Général de la Sous-Préfecture qui ont mené ces réunions, madame Filèze aussi juriste qui est arrivée au Parquet du Ministère de la Justice en octobre dernier, qui a été aussi un élément moteur dans la rédaction de ces actions.

Ce document comprend notamment des actions concrètes et des engagements réciproques des partenaires. Des engagements sur 60 actions, il s'agit effectivement de développer davantage de moyens mais aussi de mobiliser plus efficacement les outils existants. Le contrat est repris sur six volets.

On a tout d'abord : la sécurité, effectivement vous l'avez dit tout à l'heure monsieur le Maire et ça n'a pas été non plus une mince affaire, nous avons réussi à obtenir et à sécuriser l'arrivée de 20 agents de police nationale dès 2022. Je pense que ce sera un élément important pour l'ilotage pour renforcer l'ilotage sur certaines parties de nos quartiers, mais également sur les renforts en brigades spécialisées qui parfois manquent. C'est aussi des projets communs avec les forces de l'ordre : police nationale sur notamment le chenil avec les unités cynophiles mais aussi le stand de tir commun qui pourrait être réalisé.

Un volet sur la justice, la justice de proximité, la justice du quotidien avec quelques actions, j'en citerai une notamment : c'est de mettre en place un rappel à l'ordre pour les mineurs de moins de 13 ans puisqu'effectivement on considère qu'il faut collectivement prendre en charge très rapidement les incivilités et au plus tôt pour faire comprendre un certain nombre de choses dans notre société. C'est le rappel du vivre ensemble.

C'est aussi des éléments sur la prévention de la délinquance : 14 actions qui sont précises et notamment dans cette prévention on va aussi parler on l'a dit tout à l'heure, on parlait d'insécurité routière, de la violence routière et donc on reviendra tout à l'heure, mon collègue Johan Bodart parlera sur le FIL « ilot apaisé » mais c'est aussi parler de prévention et d'information sur les risques routiers en lien avec les jeunes, en lien avec les maisons de quartier, en lien avec les associations spécialisées.

C'est aussi parler de prévention des conduites addictives avec le tissu associatif existant, je nommerai notamment l'Espace Santé du Littoral et l'association Michel. C'est aussi plus de brigades pédestres et cyclistes, des brigades conjointes police nationale et police municipale dans nos différents quartiers. C'est encore l'amélioration des signalements de détresse au sein en terme de transversalité au sein des directions de la commune et c'est aussi mettre avant je le dis aussi parce que parfois on ne le dit pas suffisamment, mettre en avant aussi les réussites des jeunes dans les actions de promotion de la citoyenneté.

On a aussi un volet qui concerne la politique de la ville et les bailleurs, je ne vais pas refaire ici les éléments de contexte du contrat de ville, mais en tout cas de rappeler qu'il y a un travail qui a été voulu et souhaité par la justice et les bailleurs avec la police municipale notamment pour intervenir plus efficacement sur les nuisances occasionnées par des squats potentiels d'entrées d'immeubles et ça effectivement c'est du quotidien. Certains habitants dans certaines résidences, dans certains endroits savent faire recours aux forces de l'ordre et on en a grandement besoin donc un renfort de la justice à ce niveau-là également pour les réponses à apporter. C'est aussi des réflexions sur les médiateurs de quartier dans la lutte contre les incivilités. C'est toujours approfondir la gestion urbaine sociale de proximité en lien avec les bailleurs et notamment d'appuyer la démarche d'animation sociale au Banc Vert.

Enfin un volet éducation, notamment avec un certain nombre de choses qui sont reprises dans la cité éducative, je vous l'ai dit on ne part pas de zéro, il y a des choses qui existent mais on va rappeler les choses dans les actions, notamment avec le référent du décrochage scolaire dans chaque collège, avec la lutte contre le

harcèlement scolaire et la prévention des violences en milieu scolaire, le danger des réseaux sociaux mais aussi la promotion de la diversité et de l'égalité et donc de la lutte contre les discriminations.

Enfin, le dernier volet de ce programme d'actions, c'est la lutte contre la radicalisation où effectivement on va aussi lancer un programme d'actions pour les agents communaux qui peuvent être à la base sur certains phénomènes de détection, en tout cas de radicalisation.

Enfin pour terminer sur cette présentation, mon troisième point c'est surtout rappeler qu'on a affaire surtout dans ce contrat à des thématiques et un partenariat renforcé, renforcé pourquoi ? Parce qu'on a des partenaires qui ont été impliqués dans ce cheminement, dans ces propositions, notamment l'éducation nationale, les transports publics, les bailleurs, le département même s'ils ne sont pas signataires de ce contrat. C'est un contrat à plusieurs degrés effectivement, il y a le volet sécurité mais il y a aussi le volet prévention, sensibilisation, répression. C'est un travail au quotidien pour le suivi, pour les remontées d'informations. J'en prendrai l'exemple au numéro 12 sur la coopération et le travail mené notamment sur le Plan d'Eau de l'île Jeanty en lien avec mon collègue Davy Lemaire et la mairie de quartier. Il y a tout un travail qui doit être mené, notamment sur la question des péniches, voilà.

C'est aussi l'action 14 sur la prise en charge dans nos groupes de travail de la problématique, des problématiques psychiatriques sur la voie publique où notamment auprès des bailleurs sociaux, c'est une vraie demande qui n'est pas aujourd'hui forcément complètement satisfaite et je pense qu'on doit améliorer cette information et cette prévention.

C'est surtout un volet et un accent sur les violences intrafamiliales. Plusieurs actions vont être menées notamment au niveau de la justice avec la question des bracelets anti-rapprochement, avec la question du téléphone grave danger, les ordonnances de protection et les mesures d'éloignement notamment des conjoints violents. Ce sont aussi des associations impliquées sur le terrain, qui ont été impliquées qui nous ont fait remonter un certain nombre de besoins qui aujourd'hui ne sont pas satisfaits et on va y travailler ensemble. On n'était pas du tout dans la compétition, on était dans comment améliorer les choses ensemble ? C'est aussi des institutions mais aussi des personnels médicaux qui peuvent être parfois aussi en première ligne pour signaler un certain nombre de détresses.

Vous l'avez compris ce contrat de sécurité nous l'avons voulu, nous l'avons souhaité aussi sur plus de protection notamment envers les victimes et notamment il y a des actions qui vont concerner la formation des professionnels pour les dépôts de plainte, nous savons que franchir cette première porte est souvent parfois déjà très difficile psychologiquement. Nous avons proposé aussi d'inscrire, de travailler sur l'amélioration des conditions d'accueil au commissariat, puisque le dépôt de plainte est toujours aussi un moment particulier et aussi de mobiliser les moyens pour faciliter les activités de loisirs et culturelles aux mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Vous voyez tous les publics, tous les habitants peuvent être concernés par ce contrat de sécurité intégré et aujourd'hui monsieur le Maire, chers collègues, il me revient également de vous présenter cette délibération qui concerne l'action numéro 38 du contrat de sécurité intégré, ça existe déjà ailleurs sur d'autres territoires mais il nous a semblé important avec nos partenaires et je vois effectivement ma collègue Christine Decodts qui a été aussi un petit peu à la base de cette action. C'est une action portée par le CIDF et qui permet de mettre en place la création d'un poste d'intervenant social, d'une assistante sociale en lien avec les services de police. Donc cette assistante sociale serait notamment basée, en tout cas aurait connaissance des situations de victimes quelques soient les victimes : que ce soit un préjudice moral, un préjudice financier, une agression verbale, une agression physique parce qu'on s'est rendu compte notamment les forces de police se sont rendues compte que parfois face à la détresse sociale, face à la détresse économique, face à la détresse psychologique, on ne sait pas comment orienter ces personnes, donc cette assistante sociale ne viendrait pas en concurrence ou en complément, en tout cas de celle existante déjà dans les institutions, mais elle viendrait compléter l'offre de manière à les orienter et les accompagner jusqu'au bout des procédures. Voilà, donc c'est tout un travail, je vous présente pas l'ensemble de la délibération, forcément cette assistante sociale serait aussi dans les mairies de quartier, ça nous paraît important et elle pourrait aussi se déplacer au domicile des personnes parce que parfois il y a des situations qui font que c'est complexe de pouvoir se déplacer par rapport au traumatisme vécu et subi et donc je vous propose, je vous demande si vous voulez bien de pouvoir participer et d'acter en tout cas la validation de la création de ce poste d'assistante sociale porté par l'association du CIDF qui est basé au Jeu de Mail, qui est déjà bien connu, qui dispose d'agrèments, qui est reconnu par les services de l'Etat sur les agrèments familles et droits notamment accès aux droits. Le co-financement qui vous est proposé c'est 1/3 Etat, 1/3 Département et 1/3 pour la ville de Dunkerque. Voilà monsieur le Maire, je vous ai présenté, chers collègues la délibération et donc je vous demande de participer à hauteur du financement, à hauteur de 17 000€ pour la partie ville.

En termes d'exemple également, de prévention routière, de discussion et de participation des habitants, on souhaitait avec mon collègue Johan Bodart pouvoir vous présenter parce que c'est une des actions du contrat de sécurité intégré mais pas que, on souhaitait pouvoir vous présenter la conclusion du FIL « îlot apaisé » de Petite-Synthe qui vient d'être terminé et qui a fait aussi l'objet d'un certain nombre de réunions et de concertations avec les habitants mais je laisse la parole à Johan.

Monsieur Johan Bodart :

Merci madame Plaisant, merci monsieur le Maire. Donc, tout le monde est mobilisé sur la question de la sécurité, la tranquillité publique, y compris les habitants qui ont travaillé sur le secteur Louis XIV/Banc Vert. Quand monsieur le Maire a annoncé un soir de conseil municipal à Fort-Mardyck l'opération des FIL « îlot apaisé » et bien avec Fabrice Baert il ne nous a pas fallu 30 secondes pour trouver le premier secteur sur lequel nous allions lancer la démarche, ce secteur Louis XIV/Banc Vert.

Tout a commencé cet été, donc avec 283 questionnaires retournés par les habitants et un chiffre tout de suite nous a montré qu'on était sur le bon chemin de lancer cette démarche, c'est 74% qui considère que les véhicules roulent trop vite dans ce secteur. Alors n'oublions pas ce que c'était ce secteur il y a 4 ou 5 ans lors du premier mandat, des aménagements importants ont été faits. La rue du Banc Vert et l'avenue de la Cité qui était une autoroute il y a 4/5ans c'était plus de 10 000 voitures par jour. Aujourd'hui cette avenue est devenue une rue et c'est grâce à ce qui a été fait justement au premier mandat dans le secteur qu'on peut aujourd'hui aller plus loin et faire des ajustements et prendre des engagements auprès des habitants pour vraiment apaiser cet îlot de vie.

Vous allez le voir dans la première mesure qui a été donc construite avec les habitants, c'est la création d'une grande zone 30. Alors sur un périmètre assez large entre l'avenue de Petite-Synthe, la rue du Banc Vert, l'avenue de la Villette et la rue Deschamps, un périmètre important de création d'une grande zone 30, donc construite avec les habitants, la réouverture et la sécurisation de l'intersection donc de la rue de Rome, rue Cardock et rue du Banc Vert. Donc, ce n'est pas revenir sur ce qui avait avant, c'est juste un ajustement qui permettra aux habitants venant de la rue de Rome de tourner à gauche. C'est simplement ça puisque le carrefour, l'aménagement est une réussite que ce soit pour les liaisons cyclables ou pour les piétons aujourd'hui qui sont beaucoup plus sécurisés qu'auparavant.

Cette concertation aussi a mis en lumière un point noir sur le quartier, la rue Franchet d'Esperey, cette rue qui présente des caractéristiques architecturales assez intéressantes, des maisons en briques peintes en blanc. Ces rues on en trouve plusieurs dans la région, il y en a une par exemple à Coudekerque-Branche mais un environnement vachement minéral, des trottoirs, des voitures et une rue et un double sens. Ce point-là on ne pouvait pas le traiter puisqu'on est sur un point précis d'autant plus qu'il y a au milieu de la rue Franchet d'Esperey un espace vert aujourd'hui qui manque un peu de qualité. Donc, on relancera une démarche pour faire de cet espace vert un véritable espace de vivre ensemble et en même temps, on lancera le débat avec les habitants sur la rue Franchet d'Esperey.

D'autres mesures et d'autres engagements ont été pris lors de la restitution du 6 décembre puisqu'il y a eu des diagnostics en marchant, des ateliers FIL et notamment un diagnostic en marchant le soir pour l'éclairage. Dans les engagements pris : un parvis piéton pour embellir et sécuriser les abords de l'école Jules Ferry, c'est attendu dans le quartier depuis très longtemps, ça va pouvoir se concrétiser, en plus d'être sécurisée et confortable on va améliorer considérablement le cadre de vie et ça dans la continuité de ce qui a été fait au premier mandat sur la place Louis XIV. Des esquisses ont été proposées à l'équipe de la mairie de quartier et surtout à l'équipe éducative et je remercie les services de la ville pour la qualité des esquisses qui ont été proposées. On voit qu'il y a un vrai savoir-faire au sein des services, notamment depuis qu'ils ont fait la cour résiliente à la Porte d'Eau et donc on n'avait quasiment rien à dire, l'équipe éducative était même agréablement surprise et donc en 2022 ou 2023 on pourra faire cette réalisation.

La réussite du premier mandat sur l'avenue de la Cité a mis en lumière un petit problème, avant la question ne se posait pas puisque c'était une autoroute qui coupait Louis XIV et qui coupait le Banc Vert, voilà les deux îlots de vie était coupés et donc aujourd'hui le piéton s'est approprié le quartier à tel point qu'il a constaté des petits ajustements à faire autour de l'église Saint Antoine avec des trottoirs dégradés en raison de la végétation qui pousse les pavés et donc les réajustements seront fait. La traversée piétonne que l'on voit au niveau de l'église Saint Antoine sera aussi beaucoup plus sécurisée permettant de lier davantage la place Louis XIV à l'équipement du futur qui démarre, le chantier démarre en septembre et permettra aussi aux élèves des écoles Jules Ferry et Andersen de se rendre de manière encore plus sécurisée vers la restauration scolaire qui se situe de l'autre côté.

D'autres engagements encore, la présence de policiers municipaux aux entrées et sorties d'écoles. Alors ça va être vachement facilité parce que et là je remercie monsieur le Maire, je remercie l'équipe municipale, je remercie Frédérique, l'équipe de police municipale Petite-Synthe/Fort-Mardyck/Mardyck au cours des six derniers mois a vu ses effectifs doublés avec du coup une présence, une proximité sur une amplitude horaire importante en plus des équipes d'intervention et de la brigade de nuit. Des contrôles de vitesse d'ailleurs seront réalisés puisque la police municipale a été dotée d'un radar donc il y aura des opérations pédagogiques mais aussi des opérations de sanction, c'est ce que les habitants nous ont demandé.

Des actions de prévention seront confortées, on a affirmé une volonté dès 2021 en mettant la semaine de la mobilité sur la place Louis XIV, nous allons la développer. Il y aura le déploiement d'arceaux à vélos, alors on était en retard sur ce secteur et bien demain on sera en avance, à proximité des commerces et des services. Le remplacement progressif des luminaires, lors du diagnostic en marchant avec les habitants qui s'est fait un soir, on a détecté quelques angles morts, quelques points noirs et bien ces quelques éclairages vont être posés dans les mois à venir et puis il y a certaines rues où le parc des luminaires est vieillissant, il sera remplacé au fil du temps, au fil des budgets en tout cas dès 2022 les rues Dumez et rue de la Convention seront traitées au niveau de l'éclairage public.

Ce quartier est dynamique depuis quelques années puisqu'il y a eu l'implantation d'une antenne du CCAS, la création d'une agence postale, l'arrivée d'une antenne d'Entreprendre-Ensemble, la rénovation de la BiB, l'arrivée de nouveaux commerçants et tout ça ramène des usagers, des salariés sur le quartier. L'idée c'est que les riverains vivent en bonne harmonie avec toutes ces personnes qui arrivent sur le quartier, c'est pourquoi des solutions de stationnement sont en cours avec chacun des organismes et des commerces présents. Je pense par exemple à l'ancienne cour d'école à l'arrière de Bizet où là on pourra quand l'occasion se présentera faire un parking pour les employés, ils viennent de plus en plus en bus et en vélos, mais il y en encore qui viennent en voiture et donc vraiment toutes ces petites choses vont faire que d'ici deux ans grand maximum on aura apaisé quand même un territoire qui représente 1/3 du quartier de Petite-Synthe et on se laisse le temps aussi bien sûr de faire une nouvelle FIL « îlot apaisé » probablement en 2023. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci madame Plaisant, merci monsieur Bodart pour cette présentation très concrète des problématiques de sécurité du quotidien et plus particulièrement ce dernier éclairage sur les questions de maîtrise de la violence routière et de la délinquance routière.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Pas d'intervention ? Je vous propose donc de passer au vote : qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est pour je vous en remercie.

La parole à madame Naidji pour les délibérations 16 à 18.

DEMOCRATIE LOCALE**16.- Convention Ville-CCAS-Aduges 2022-2027**

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI, Adjointe au Maire

La présente délibération a pour objet d'encadrer le partenariat liant la Ville de Dunkerque et son centre communal d'action sociale et l'association dunkerquoise de gestion des équipements sociaux (Aduges) pour la période 2022 – 2027, la précédente convention étant arrivée à échéance en décembre 2021.

En partant du projet politique de chaque partenaire, la convention définit les orientations partagées, les objectifs et les moyens mobilisés au service des Dunkerquois.

Cette convention a été élaborée de façon concertée tout au long de l'année 2021.

1. Les champs couverts par la convention :

- La première partie de la convention fixe le cadre du partenariat (articles 1 et 2) :
 - o Décrit succinctement le territoire et explicite les projets des partenaires (projet municipal, projet du CCAS et projet associatif)
 - o Pose des finalités transversales et principes d'action partagés (l'éducation populaire au service de la démocratie locale, la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations et toute forme d'exclusion, l'accueil inconditionnel, l'ouverture à tous et le « aller vers »)
 - o Clarifie les échelles de territoire (quartier, îlot de vie, territoire de projet...).
- Une deuxième partie (article 3) qui explicite les orientations et les objectifs partagés :
 - o Faire des maisons de quartier des lieux de proximité connus et reconnus de tous
 - o Développer l'offre de services en maisons de quartier pour favoriser leur ouverture et appropriation par tous les Dunkerquois
 - o Renforcer le rôle de cultivateur du « vivre ensemble » des maisons de quartier
 - o Favoriser l'ouverture des maisons de quartier sur la Ville,
- Une troisième partie (article 4) décline les modalités de mise en œuvre pour chaque politique publique :
 - o La démocratie locale et vie de quartier, intégrant des ambitions plus fortes en termes de lien social, de soutien aux incitatives collectives habitantes et associatives (budget participatif de proximité, intégration plus forte de la MVA dans la proximité, ...).
 - o La politique éducative et le soutien à la parentalité, avec, entre autres, des complémentarités définies entre l'action des partenaires (la Ville se positionnant sur la réussite scolaire ; l'Aduges sur le soutien à la parentalité et le soutien éducatif).
 - o L'inclusion et l'insertion sociale et professionnelle, avec une ambition plus forte posée pour l'accueil et l'accompagnement de tous : l'accompagnement des personnes marginalisées, en situation de handicap, etc. et une appréhension marquée des enjeux d'inclusion numérique et de lutte contre la fracture sociale et numérique.
 - o La santé, intégrant, entre autres, une approche santé/environnement et posant des objectifs plus forts en termes de prise en compte des enjeux de santé mentale.
 - o La prévention de la perte d'autonomie et l'animation seniors, avec une approche visant à renforcer l'implication et la participation des seniors à la vie de la cité.
 - o La culture, avec un renforcement de la proximité pour proposer des offres culturelles en cohérence avec les spécificités des quartiers et du « faire ensemble » pour développer le pouvoir d'agir et l'émancipation individuelle et collective (approche par les « droits culturels »).
 - o Le sport appréhendé comme un vecteur de lien et de cohésion sociale, avec un renforcement des actions proposées sur les quartiers prioritaires,
 - o La jeunesse, avec un renforcement des coopérations attendues autour du parcours de réussite et l'accompagnement des jeunes vulnérabilisés et intégrant les évolutions des pratiques professionnelles engendrées par la mise en œuvre de la nouvelle prestation jeunesse CAF (ouverture

- en soirée et les week-end, accompagnement des besoins et envies des jeunes plus que proposition d'offres de loisirs, ...).
- La transition écologique, avec des ambitions également renforcées et des enjeux nouveaux partagés autour, par exemple, des perturbateurs endocriniens (approche santé/environnement).
- La dernière partie (article 5) explicite les différents types de soutien apportés par la Ville ainsi que les modalités d'animation et de mise en œuvre des objectifs de la convention :
 - Clarification des instances de gouvernance, avec un dialogue de gestion renforcé et des nouveaux outils de suivi budgétaire à venir pour accompagner l'Aduges dans l'évolution nécessaire de son modèle économique.
 - Clarification des compétences respectives pour la qualification progressive du patrimoine bâti et la maintenance des bâtiments, avec un appui renforcé de la Ville pour la bonne gestion d'un secteur d'intervention encore nouveau pour l'association et qui appelle des compétences techniques particulières.

2. Focus sur les modalités de soutien directs et indirects apportés par la Ville

La convention explicite les types de soutien directs apportés par la Ville. Trois types de financements sont prévus dans la convention :

- Attribution de subventions globales de fonctionnement, fléchées pour le financement des maisons de quartier, de la maison des associations et de l'Aduges
- Attribution de subventions de fonctionnement affectées, intégrant : le financement des charges de maintenance supportées par l'Aduges pour les équipements mis à disposition par la ville, le financement des dispositifs particuliers (FACIL et Budget participatif de proximité), le reversement des financements obtenus par la CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse (CEJ) jusqu'à la mise en œuvre effective des nouvelles modalités de gestion posées et formalisées dans la convention territoriale globale (CTG), prévoyant, notamment, le reversement direct des financements au porteur de projet
- Attribution de subventions exceptionnelles pour le financement ponctuel d'un projet d'investissement contribuant à une meilleure gestion ou/et à une amélioration de la qualité de service pour les habitants et les associations du territoire.

Elle explicite également les types de soutien indirects apportés par la Ville à l'association :

- Mise à disposition à titre gracieux de locaux :
 - 15 équipements (13 maisons de quartier, 1 maison de village, 1 maison de la vie associative) avec des modalités de gestion clarifiées et spécifiées à l'article 5.2
 - 1 équipement (qui accueille le siège associatif, dans une logique mutualisée avec l'association CIDFF) dont les modalités de gestion sont également clarifiées et spécifiées à l'article 5.2
- Mise à disposition de personnel :
 - 4 agents sont mis à disposition de l'Aduges pour les fonctions suivantes : un agent d'accueil à la Maison de Quartier du Méridien, un secrétaire d'équipement à la Maison de Quartier du Méridien, un opérateur en reprographie et façonnage à la MVA, un adjoint administratif, maquettiste à la MVA.
 - Les modalités de mise à disposition sont spécifiées à l'article 5.3 de la présente convention
- Du matériel et des outils :
 - Du mobilier, selon les possibilités et opportunités existantes
 - De la téléphonie (réseau téléphonique et appareils), avec des évolutions attendues visant à accroître et qualifier les accueils téléphoniques
- De l'ingénierie et de nouveaux supports dans les champs du numérique et de la communication :
 - Au-delà d'une subvention exceptionnelle accordée en 2021 pour engager une refonte du système d'information global de l'association, la Ville apporte conseils et soutien stratégique quant aux outils numériques, logiciels et scénarii organisationnels déployables, permettant à l'association de moderniser ses pratiques et procédures et d'offrir de nouveaux services adaptés aux besoins et usages des habitants (systèmes d'inscription en ligne, paiement par carte bancaire...)
 - Un appui stratégique et de nouveaux supports de communication sont également apportés par la Ville afin d'accompagner l'association dans son travail de mise en visibilité de ses actions, projets et offres de services dans la proximité et à l'échelle communale.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Démocratie-Animation-Tourisme-Commerce-Territoires et Vie de Quartier

Adopté à l'unanimité

Madame Naidji :

Merci monsieur le Maire. Alors, la délibération 16 concerne la convention Ville-CCAS-Aduges et elle a pour objet d'encadrer le partenariat liant la ville de Dunkerque et son Centre Communal d'Action Sociale ainsi que l'Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux : l'Aduges, pour la période 2022/2027. En partant du projet politique de chaque partenaire la convention définit les orientations partagées, les engagements réciproques et les moyens mobilisés au service des dunkerquois.

Cette convention d'une durée de 6 ans fixe un cap clair de transformation pour les maisons de quartier et pour la maison de la vie associative. A l'écoute des besoins et des envies d'agir des dunkerquois les maisons de quartier doivent devenir, nous l'espérons les premiers lieux de confiance de proximité des habitants. En proposant un accueil inconditionnel, une large offre de service et des plages d'ouverture repensées, les maisons de quartier doivent s'adresser à tous les dunkerquois et toutes les dunkerquoises. Par la promotion du collectif et de l'engagement, les maisons de quartier et la maison de la vie associative ont également un rôle important de cultivateur du vivre ensemble. A l'image des actions menées en ce moment même chaque samedi sur l'espace public avec la démarche « porteurs de parole ».

Enfin, les maisons de quartier, la maison de la vie associative auront à poursuivre les dynamiques d'éducation populaire et à soutenir les transitions à l'œuvre sur le territoire qu'elles soient économiques, écologiques ou sociales. Ces objectifs stratégiques sont précisés à la fois par des objectifs opérationnels que vous retrouverez bien sûr dans la convention à l'article 3 et des modalités de mise en œuvre pour l'ensemble des champs de partenariat de politique publique que vous retrouverez à l'article 4.

Cette convention précise également les modalités de soutien direct et indirect apportés par la ville. Une subvention globale de fonctionnement, une subvention de fonctionnement affectée à certains dispositifs comme le FACIL et le cas échéant une subvention exceptionnelle qui peut être apportée pour un projet. Ces demandes de subventions sont soumises annuellement en Conseil Municipal. Il y a aussi une mise à disposition de locaux à titre gracieux, une mise à disposition de personnel, une mise à disposition de matériel ou d'ingénierie comme par exemple en matière de communication. Cette convention précise enfin les modalités de contrôle de l'exécution de la convention ainsi que les instances de gouvernance mises en place pour piloter et animer ce partenariat au service des dunkerquois et dunkerquoises.

Pour finir, dire que ça a été un travail de plus d'une année avec tous les partenaires. Je voudrais d'ailleurs remercier tous ces partenaires, les élus, les salariés de l'Aduges, les bénévoles et les salariés de la MVA ainsi que le CCAS qui ont travaillé toute cette année pour arriver à cette convention. Il vous est donc proposé d'approuver cette convention ambitieuse et de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à la signer.

17.- Adhésion de la Ville de Dunkerque à l'association "Rue de l'avenir"

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI, Adjointe au Maire

1) Contexte

La Ville de Dunkerque mène depuis plusieurs années un travail pour apaiser la ville, développer les mobilités actives (marche, vélo) et les transports en commun. Cela s'est traduit par des actions fortes : piétonisation de la place Jean Bart, gratuité du bus et développement des lignes Chrono, plan vélo de la CUD, développement du réseau de pistes cyclables...

Cette volonté de construire une ville plus apaisée se poursuit aujourd'hui grâce à plusieurs démarches complémentaires :

- Le lancement des FIL Ilots apaisés depuis octobre 2021, sur les 4 quartiers de Dunkerque, pour co-construire avec les habitants des solutions pour limiter la vitesse automobile, favoriser les modes de déplacement actifs, sécuriser les parcours piétons et cyclistes.
- Une réflexion sur la sécurisation des abords des écoles pour éloigner la voiture des écoles, faciliter l'accès aux écoles aux piétons et aux cyclistes et sécuriser les entrées et sorties.
- Une concertation sur l'élargissement de la piétonisation du centre-ville après celle de la place Jean Bart.

2) Pédagogie et éducation populaire

Au-delà des aménagements de l'espace public et des actions portées par la Ville, il s'agit également d'amener à un changement de regard et de pratiques par la population. Ces changements de comportements doivent être accompagnés par des actions de sensibilisation et de pédagogie.

Différentes actions ont déjà été mises en œuvre et se poursuivront dans les années à venir (semaine de la mobilité, travail avec les maisons de quartier et l'association Droit au Vélo (ADAV), sensibilisation et distribution de kits « sécurité » aux cyclistes, etc).

Pour aller encore plus loin, nous proposons de s'appuyer sur des acteurs dont c'est le cœur de métier et qui pourront accompagner l'ensemble de ces démarches, notamment sur le volet éducation populaire. Il s'agirait de présenter des expériences inspirantes qui ont pu être réalisées ailleurs, d'expliquer les avantages d'une ville plus apaisée avec moins de voitures et plus de mobilités douces, proposer des actions concrètes en s'appuyant sur une expertise et une expérience forte.

3) L'association Rue de l'Avenir

L'association Rue de l'Avenir milite depuis 1988 pour une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre. Elle agit pour favoriser le développement de mesures qui visent à atteindre ces objectifs. Cela passe donc par la rédaction de rapports thématiques, des rencontres et débats, des actions de sensibilisation et l'accompagnement d'acteurs locaux dans le développement de solutions concrètes.

Les thématiques abordées par l'association sont nombreuses : l'espace public, la rue, les modes de déplacement doux, les enfants, les aînés, l'accessibilité, la réduction de l'automobile, le code de la rue...

L'association pourrait donc intervenir sur de nombreuses politiques publiques portées par la Ville de Dunkerque et notamment celles citées plus haut.

Leur apport d'expertise s'appuie sur différents type d'intervention en fonction des besoins de la collectivité. Cette association nationale s'appuie également sur des correspondants locaux dont plusieurs sur le dunkerquois.

4) Adhésion à l'association Rue de l'Avenir

L'adhésion à l'association Rue de l'Avenir pour les communes de plus de 4.000 habitants est de 150€ par an.

Cette adhésion de la Ville de Dunkerque à l'association nécessite une délibération.

Le coût de l'adhésion serait pris pour cette année sur les budgets de la Direction Démocratie, Initiatives locales et Solidarité au titre de l'accompagnement des démarches participatives.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'adhésion à l'association Rue de l'Avenir.

Avis favorable en date du 10/03/22 de la commission Démocratie-Animation-Tourisme-Commerce-Territoires et Vie de Quartier

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

18.- Complément programmation politique de la ville 2022

Rapporteur : Madame Leïla NAIDJI, Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque est engagée dans le dispositif de la Politique de la Ville et elle a signé, le 9 juillet 2015, le Contrat de Ville pour la période 2015-2020, prolongé jusqu'en 2022.

Le Contrat de Ville a été co-construit et signé avec nos partenaires, dont l'Etat, la Région des Hauts-de-France, le Département du Nord, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

La Politique de la Ville est pilotée par la CUD ; la Ville de Dunkerque décline l'animation de cette politique sur son propre territoire.

Les quartiers de Dunkerque classés en géographie prioritaire sont le Banc Vert, l'Île Jeanty, le Carré de la Vieille, le Jeu de Mail, la Basse Ville et Soubise.

Le Contrat de Ville 2015-2022 s'articule autour de 7 axes, qui sont :

- stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- agir sur l'attractivité et l'accès au logement digne pour tous
- développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- privilégier une approche globale de la santé des populations
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
- la gouvernance (coordination, mutualisation).

La programmation d'actions proposée pour 2022 a été instruite en fonction de ces axes et a été présentée au conseil municipal du 15 décembre 2021.

Elle est complétée par des projets élaborés en réponse à l'appel à projets « Nos quartiers d'Été » (NQE) lancé par la Région des Hauts de France. Le tableau initial est donc complété par le tableau ci-joint intégrant les projets NQE.

Cette proposition de complément est appelée à évoluer en fonction des montants qui seront validés par les co-financiers à l'issue de la période d'instruction. Elle sera exécutoire lorsque les partenaires co-financiers auront donné leur accord et attribué les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus.

La présente délibération autorise le maire ou les élus délégués de référence à signer tout acte ou convention relatifs à l'application de la programmation intégrant ces deux nouveaux projets « Nos quartiers d'Eté ».

Avis favorable en date du 16/03/22 de la commission Affaires sociales-Insertion-Lutte contre les discriminations-Séniors

Adopté à l'unanimité

Madame Naidji :

La n°18 est un complément à la programmation politique de la ville 2022. Alors la programmation d'action proposée pour 2022 vous a été présentée lors du Conseil Municipal du 15 décembre 2021. Elle est complétée aujourd'hui par deux projets qui sont élaborés en réponse à l'appel à projet « Nos quartiers d'été » qui a été lancé par la Région et les Hauts de Flandre. Il vise à faire vivre les quartiers à travers des manifestations sociales et culturelles dans une ambiance festive, conviviale et participative et pour cette année l'édition se déroulera du 21 juin 2022 à fin septembre 2022 et elle a pour fil rouge le thème du sport sous l'appellation « Nos quartiers préparent les jeux ». Ces deux actions sont portées l'une par l'Aduges, elle concerne « Dunkerque en couleurs » qui ouvre la saison estivale sur Dunkerque-centre, « l'Echo-concert » qui a lieu fin août et « Tous fun au Banc Vert/Louis XIV » dont on parlait aussi il n'y a pas très longtemps avec mon collègue Johan Bodart, qui est un rassemblement qui se déroule début septembre et qui regroupe les associations, les bénévoles et l'équipe de la maison de quartier du Banc Vert pour une journée festive et familiale. Je vous invite à y aller, c'est super.

La deuxième action est portée par l'ESL et s'appelle « Village olympique » c'est une nouvelle action, cette fois ci de la programmation politique de la ville portée par la CUD et elle consiste à mettre en place des villages olympiques au bénéfice des quartiers prioritaires des cinq communes en politique de la ville. Voilà, j'en ai terminé. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions ? Je vous propose de passer au vote :

- Sur la 16 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la 17 : qui est contre ? qui s'abstient ?
- Sur la 18 : qui est contre ? qui s'abstient ?

Je vous en remercie. Madame Guillet a les acquisitions, c'est toujours un moment très particulier, c'est toujours un grand moment les acquisitions, on va voir des photos. Allez-y madame Guillet.

ACTION CULTURELLE

19.- Acquisitions 2021 et affectation des œuvres aux collections du LAAC et du musée des beaux-arts de Dunkerque

Rapporteur : Madame Sylvie GUILLET, Adjointe au Maire

Dans le cadre de son projet annuel 2021, la direction des musées de Dunkerque a eu l'opportunité de procéder à l'acquisition :

Pour le LAAC :

- *Sans titre* (série des Claustras), Henri Cueco, 1976, dessin aux crayons de couleur sur papier, 56.5 x 75.5 cm, acquis pour la somme de 3 584 € en mars 2021

- *Sans titre*, Bernard Rancillac, vers 1978-1981, crayon et collage sur papier, 63 x 49 cm, acquis pour la somme de 2 560 € en mars 2021

- *Dessin de feu*, Bernard Aubertin, 2009, allumettes brûlées sur papier aluminium, 40 x 40 cm, acquis pour la somme de 512 € en avril 2021

- Donation de l'artiste Michèle Katz (estimée à 12 000 € au total)

- ✓ *Vigilance*, 1968, encre sur papier, Atelier populaire des Beaux-arts de Paris, 77 x 52 cm
- ✓ *La Broyeuse*, 1970, sérigraphie, atelier de l'artiste, 50 x 65 cm

- ✓ *La trame et la chaîne*, 1971, sérigraphie (atelier Michel Caza), 51 x 66,8 cm
- ✓ *Y'a rien à voir à la télé*, 1971, sérigraphie (atelier de l'artiste), 48,8 x 64,5 cm
- ✓ *Le sexe rend fou*, 1972, sérigraphie, commande de la revue « Psychiatrie Aujourd'hui », atelier Michel Caza, 49,7 x 64,7 cm
- ✓ *La Cité, escalier D*, 1973, sérigraphie, atelier Michel Caza, 49,8 x 64,7 cm
- ✓ *Mâle conduite*, 1971, gravure sur cuivre, 50,2 x 36,6 cm

Estimation totale : 6 estampes et 1 dessin original 4 200 €

- ✓ *L'île*, 1971, encre sur papier, 51 x 34 cm, 1.000 €
- ✓ *Couple avec enfant*, 1971, collage et encre sur papier, 50 x 65 cm, 1.500 €
- ✓ *Portrait de L. W. (1)*, 1974, encre sur papier, 50 x 65 cm, 1.500 €
- ✓ *Mâle désir d'enfant*, 1974, encre sur papier, 50 x 65 cm, 1.500 €
- ✓ *Imprimante avant la lettre*, 1975, encre sur papier, 50 x 65 cm, 1.500 €
- ✓ *Histoire de triche*, 1974, dessins de Michèle Katz et textes de Jean-Pierre Bastid / Imprimerie du garage / Edition Zoé Genève, tirages offset sur papier, 800 €

Estimation totale: dessins originaux et 1 livre d'artiste 7 800 €

- *L'adieu aux armes*, Antonio Segui, 1969, lithographie couleurs, 72 x 51.5cm, acquis pour la somme de 148.80 € en avril 2021

- *L'art d'être heureux en politique*, Antonio Segui, lithographie signée et justifiée sur 100 ex., 64 x 46.5 cm, acquis pour la somme de 200 € en mai 2021

- *Le temps de la Guerre*, Antonio Segui, 1970, lithographie originale en couleur, 50 x 65 cm, acquis pour la somme de 284.60 € en juillet 2021

- Imprimé d'Henri Michaux à l'occasion d'Hallucination, invitation pour la projection du film au Renalag à partir du 20 novembre 1968, carton double page 16 x 12 cm, acquis pour la somme de 207 € en juillet 2021

L'ensemble de ces projets a reçu un avis favorable de la commission acquisition DRAC Hauts-de-France.

Il convient d'affecter l'ensemble de ces acquisitions dans les collections du LAAC de Dunkerque.

Pour le musée des Beaux-Arts :

- Pot à tabac, Delft – marque « B P », XVIIIème siècle, faïence émaillée en camaïeu bleu / laiton, acquis pour la somme de 1011 € en avril 2021

- « Le carnaval de Dunkerque », école française XIXème siècle, Jean Dumont, 1857, gouache sur papier, 47 x 61.5 cm, acquis pour la somme de 508.40 € en avril 2021

- Statuette en biscuit représentant Louis II de Condé dit « le Grand Condé » en pied à la bataille de Dunkerque en 1746, signé Rolland 1785, H 85 cm, acquis pour la somme de 3 968 € en avril 2021

- *Plan de Dunkerque avec la flotte des ennemis*, Pierre Clément Daffincourt, ingénieur du roi, 22 septembre 1694, encre brune et aquarelle sur papier, 34.5 x 48.5 cm, acquis pour la somme de 4 050 € en mai 2021

- Ensemble de 6 cuillères dans un écrin-forme, Philippe Alexandre de Beck (reçu à Bergues en 1769), 1775-1776, argent, acquis pour la somme de 1 216 € en septembre 2021

- Achat en préemption le 7 novembre 2021 à la vente aux enchères de Semur-en-Auxois :

- ✓ Portrait de Jean Bart, école française vers 1700, huile sur toile, 73 x 58 cm, acquis pour la somme de 4500 €
- ✓ Buste de Jean Bart, école française du XIXème siècle, d'après Lemot, épreuve en plâtre, 29 x 19 x 14.5 cm, acquis pour la somme de 300 €
- ✓ Portrait de Jacqueline Marie Tugghe, épouse de Jean Bart, école française vers 1710, huile sur toile, 81.5 x 65 cm, acquis pour la somme de 1800 €
- ✓ Portrait de François Cornil Bart, école française vers 1720, huile sur toile, 80 x 64 cm, acquis pour la somme de 7800 €
- ✓ Portrait de Jeanne Marie Bart, école française vers 1720, huile sur toile, 80 x 65 cm, acquis pour la somme de 1800 €
- ✓ Portrait de François de Ligny, école française du XVIIIème siècle, huile sur toile, 80 x 63 cm, acquis pour la somme de 2500 €
- ✓ Portrait de François Gabriel Florent de Ligny, école française XVIIIème siècle, huile sur toile, 80 x 64 cm, acquis pour la somme de 3000 €
- ✓ Pendule borne en bronze ciselé, doré et patiné, marbre noir, XIXème siècle, à décor de Jean Bart sur un tertre où s'inscrit le cadran, 49 x 27.5 x 11 cm, acquis pour la somme de 320 €

- Ensemble de 9 estampes acquis en juin 2021 auprès de l'Antiquaire Martin Barbian pour la somme de 295 €

- Lettre autographe signée. Rosendaël 27 janvier 1874, Louis Faidherbe, acquis pour la somme de 255 € en octobre 2021

L'ensemble de ces projets ont reçu un avis favorable de la commission acquisition DRAC Hauts-de-France.

Il convient d'affecter l'ensemble de ces acquisitions dans les collections du musée des Beaux-Arts de Dunkerque.

Inscription à l'inventaire d'un ensemble d'œuvres récolées dans la bibliothèque du LAAC

A l'occasion d'un classement de la bibliothèque des musées de Dunkerque, fonds documentaire du LAAC, en cours de catalogage sur la base du réseau des bibliothèques de l'agglomération dunkerquoise, plusieurs ouvrages ont été interpellés par leur rareté et/ou qualité et/ou originalité. Il a semblé que ces livres d'artistes, comprenant des estampes ou dessins originaux, fanzines ou livres-objets se devaient d'être protégés au titre des collections du LAAC et être traités différemment que la documentation.

La liste en a été dressée.

Pour certains, il s'agit d'ouvrages achetés en librairie-galerie, bouquinistes ou éditeurs. Nous avons pu trouver la trace de leur arrivée au LAAC, bien qu'ils n'aient pas, à l'époque, fait l'objet de dossier d'acquisition en commission. Ces ouvrages ont été ainsi achetés sur le budget de fonctionnement au titre de la documentation du musée. Pour d'autres la provenance est inconnue, peut-être, dans certains cas, liée aux relations directes avec les artistes, ce qui semble confirmer certaines dédicaces.

Hétérogène, ce fonds est néanmoins proposé à l'acquisition sous forme de lot, du fait d'un mode d'arrivée commun, via la bibliothèque du musée.

La commission scientifique régionale des collections des musées de France pour la région Hauts-de-France, compétente en matière d'acquisitions, a émis le 27 mai 2021, un avis favorable pour l'inscription des autres œuvres graphiques à l'inventaire réglementaire des collections des musées de France.

- 3 estampes de Dado et Claude-Louis Combet, "*Vacuoles*" 1987 3 estampes à l'eau forte dans un livre d'artiste Papier H. 28,9 cm livre fermé ; l. 19,4 : cm livre fermé H. 18,9 cm estampe ; l. 27,9 cm estampe Daté.b.d. « *Xbre 87* » et num.b.g « *41/57* »

- Estampe de Gianni Bertini et textes de Henri Kréa, "*Round about midnight*" 1961 1 gravure (xylogravure ?) dans un livre d'artiste Papier Rives H. 21,2 cm livre fermé ; l. 16,1 cm livre fermé H. 20,1 cm estampe ; l. 29,9 cm estampe Signée et numérotée sur le colophon « *15/40 bertini* »

- Sérigraphie par Peter Klasen, "*Chorus, sensibilité 68, revue animée par Franck Venaille n°1*" 1968 1 sérigraphie couleurs dans une revue d'artiste Papier Velin BKF Rives H. 24,8 cm livre fermé ; l. 19,1 cm livre fermé H. 23,9 cm estampe ; l. 17,8 cm estampe Signée, datée b.d. « *KLASEN 68* » et num.b.g « *5/50* » // l'ouvrage est signé Daniel Biga et Bellay, auteurs des textes

- Jacques Monory, "*Le bleu paradis des amours enfantines dans Chorus, collages..., revue animée par Franck Venaille n°3*"

1969

Sérigraphie en noir sur carton bleu dans une revue d'artiste

Papier cartonné

H. 24,8 cm livre fermé ; l. 19,1 cm livre fermé

H. 23,5 cm estampe ; l. 18 cm estampe

Signée, num.b.d. « *MONORY 34/80* » // l'ouvrage est numéroté 34/80

- Images imprimées de Gérard Titus-Carmel et texte de Makoto Ooaka, traduit du japonais par Dominique Palmé, "*Propos sur le vent et autres poèmes*"

1994

Six clichés typographiques de linogravures dans un livre d'artiste

Papier Arches

H. 28,4 cm livre fermé ; l. 19,4 cm livre fermé

H. 27,8 cm feuilles ; l. 18,9 cm feuilles

Signé en fin d'ouvrage « *g titus.carmel* » et idéogrammes japonais

- Gérard Titus-Carmel et texte de Jacques Dupin, "*Chanfrein*" 1990 Deux gravures en taille douce dans un livre d'artiste Papier Velin de Rives H. 29,2 cm livre fermé ; l. 19,4 cm livre fermé H. 28,7 cm estampe ; l. 18,3 cm estampe S.d.b.d. « *titus-carmel.90* » signé et numéroté en fin d'ouvrage « *g titus-carmel* » « *J. Dupin* » numéroté « *63* » (édité en 90 exemplaires)

- Carton d'invitation d'une exposition de César comprenant 4 gaufrages colorés, "*Formes libres*" 1970 Gaufrage sur cartons de couleurs Carton glacé H. 19,6 cm pochette fermée ; l. 19,5 cm pochette fermée H. 19 cm carton ; l. 19 cm carton

- Christine Kermaire, "*Artefact*"

1996 Livre-objet constitué d'une couverture en béton synthétique, résine bois et carton toilé, comprenant 20 feuilles à l'encre de couleur sur papier aquarellé repris à la dorure (technique à préciser), tirage limité numéroté n°51/300

Papier, carton, dorure, béton, résine, bois, cordon

H. 30,7 cm livre fermé ; l. 21,4 cm livre fermé

H. 30,7 cm livre ouvert ; l. 42,3 cm livre ouvert

- Christine Kermaire, "*In memory of the unknow soldier, livre à colorier pour adultes n°3*"

1994 Livre-objet constitué d'une couverture en béton synthétique, résine, petits soldats en plastique et carton toilé, comprenant 20 dessins à l'encre de Chine sur papier aquarellé, tirage limité numéroté n°82/300

Papier, carton, béton, résine, cordon

H. 30,7 cm livre fermé ; l. 21,4 cm livre fermé

H. 30,7 cm livre ouvert ; l. 42 cm livre ouvert

Signé, numéroté en dernière page : « 082/300 C. Kermaire »

- Christine Kermaire, "*Belgium's plum-cake, série des livres à colorier pour adultes*"

1997

Livre-objet constitué d'une boîte en carton toilé, matériau synthétique, cordelette, charnière métallique, résine et fil métallique et d'un livret, technique mixte sur papier aquarellé et papier cartonné, tirage limité à numéroté 23/300

Papier, carton, béton synthétique, résine, bois, cordon, fil métallique

H. 29,2 cm coffret fermé ; l. 31 cm coffret fermé ; Pr. 3,9 cm coffret fermé

H. 60,9 cm coffret ouvert ; l. 31 cm coffret ouvert ; Pr. 1,9 cm coffret ouvert

H. 15,2 cm livret fermé ; l. 15 cm livret fermé

Signé, numéroté sur le colophon et en couverture du livret : « 023/300 C. Kermaire »

- Textes de Gérard Duchêne et illustrations de Claude Viallat, "*L*"

Vers 1970

Pochette contenant 10 sérigraphies

Papier et papier cartonné (pochette)

H. 37,4 cm pochette fermée ; l. 28,5 cm pochette fermée

H. 37,3 cm planche ; l. 27,1 cm planche

Signé, numéroté sur la pochette « *Duchêne n°30/50* »

- Pierre Tal Coat, "*Traverse d'un plateau*"

1963

Album-coffret contenant 7 pointes sèches de Pierre Tal Coat et un poème, dans une pochette, contenue dans un coffret cartonné, ouvrage tiré en 75 exemplaires, numéroté 13/75, édité chez Maeght

Papier Vergé

H. 34,2 cm coffret fermé ; l. 26,8 cm coffret fermé ; Pr. 3,1 cm coffret fermé

H. 32 cm planche ; l. 24,4 cm

Signé b.d., numéroté b.g. sur chaque gravure « *Talcoat* » et « 13/75 » / signature sur la dernière page de l'album

- Gravures par Raoul Ubac, textes de Jean Malrieu, "*Le passe-temps*"

1976

Album contenant 1 eau-forte et 1 linogravure, édité en 60 exemplaires, tirage n°17

Papier Velin de Lana

H. 24,7 cm livret fermé ; l. 16,4 cm livret fermé

H. 24,3 cm planche ; l. 16 cm planche

Signé b.d. « *Ubac* », numéroté b.g. « 17/60 » sur l'eau forte / signé « 17 // R. Ubac » sur le colophon

- Œuvre collective : Claude Minière, Jacqueline Risset, Jean-Claude Hauc, Marc Borjon, Christian Prigent, Mathias Perez, Jean-Pierre Verheggen, Melick Ozani, Jacques Demarcq, Jean-Louis Vila, Albert Feraud, Ladislav Kijno, Michel Canteloup, Marc Pataut, Willy Ronis, Bernard Richebe, Jean-Pierre Chauvet, Daniel Dezeuze, Claude Viallat, Jean-Paul Huftier, coffret réalisé par Mathias Perez, "*Uniques objets*"

1981

Album contenant plusieurs textes, 1 dessin à l'encre et lavis d'Albert Feraud, 1 encre et acrylique sur papier froissé de Ladislav Kijno, 1 gouache de Claude Viallat, 1 tirage photographique noir et blanc de Bernard Richebé, 1 tirage photographique noir et blanc de Willy Ronis, 1 acrylique sur carton de Jean-Pierre Chauvet, 1 dessin au marqueur sur scotch sur papier cartonné de Daniel Dezeuze, 1 gaufrage sur papier cartonné de Marc Borjon, 1 dessin au

fusain et goudron sur papier de Jean-Claude Vila, 1 collage de 15 photographies sur carton de Marc Pataut, 1 craie grasse et peinture glycérophthalique (?) sur carton par Mathias Perez, 1 scotch toilé peint et déchiré sur toile libre de Ouzani, 1 acrylique sur papier collé sur papier de Jean-Claude Huftier, 1 crayons de couleurs sur papier de Michel

Canteloup

Techniques mixtes

H. 37,3 cm coffret fermé ; l. 26,5 cm coffret fermé ; Pr. 6,8 cm coffret fermé

H. environ 35 cm planche ; l. environ 25,2 cm planche

Chaque œuvre est signée, tamponnée au revers ou monogrammée, certaines datées.

- François Arnal, "*4 saisons, 4e album de la collection Saisons*"

1981

Album composé de 4 lithographies originales tirées à 50 exemplaires, numéroté n°4, et texte entièrement manuscrit

Lithographies sur papier et pochette cartonné

H. 31,5 cm pochette fermée ; l. 26 cm pochette fermée

H. 31,1 cm planche ; l. 25,4 cm planche

Les lithographies sont signées en b.d. "*Arnal*" et num. b.g. "*4/50*" / Une signature "*Arnal*" sur le colophon

- Vera Molnar, ed. Bernard Chauveau, "*Six millions sept-cent soixante-cinq deux cent une Sainte-Victoire*"

2012

Livre n°120/220

Impression sur papier

H.21 cm livre fermé ; l. 15 cm livre fermé

Signé « *V. Molnar* » et numéroté « *120* » sur la dernière page

- Michel Cadoret, "*Ode, Lac Léman*"

1984

Album Hors Commerce n°9/20, composé d'un recueil de textes et documents sur 11 feuillets et de 10 photographies couleurs d'aquarelles (il manque 1 aquarelle originale et probablement le coffret) Photographies collées, photographies imprimées et textes imprimés sur velin de Rives

H. 27,9 cm planche fermée ; l. 18,9 cm planche fermée

H. 27,9 cm planche ouverte ; l. 37,7 cm planche ouverte

- Cesar Domela, "*Sans titre*"

1956

Lithographie originale accompagnant une plaquette éditée à l'occasion de l'exposition Domela, galerie 93 à Paris, octobre 1956, n°337/500

Lithographie sur papier

H. 19,4 cm plaquette fermée ; l. 14,4 cm plaquette fermée

H. 18 cm planche ; l. 13,6 cm planche

S.b.centre « *Domela* »

- Gérard Schneider, "*Geh durch den spiegel*"

1957

Catalogue d'une exposition accompagné d'1 lithographie originale de Gérard Schneider, 4 compositions imprimées (technique à confirmer) et textes de Marcel Brion

Lithographies sur papier

H. 38 cm recueil fermé ; l. 26,6 cm recueil fermé

H. 37,4 cm planche ; l. 51,5 cm planche

1 lithographie s. b.g. « *schneider* »

- Jan Voss, "*Can*"

1978

Livret d'artiste imprimé sur papier

Impression sur papier

H. 14,1 cm livret fermé ; l. 11 livret fermé cm

- Daniel Dezeuze, "*Sans titre*"

S.d. Crayon graphite et encre de Chine

Papier H. 20,9 cm ; l. 17,1 cm

S.b.g. « *D.DEZEUZE* »

- Mathias Perez, "*Sans titre*"

2007

Encre et aquarelle Papier (buvard ?)

H. 20,9 cm ; l. 21,7 cm
S.d. b.g. « *mathias Perez 2007* »

- Alain Séchas, "*Arty Charade*"
2016

Dessin au marqueur sur peinture acrylique sur carton de couleur, accompagnant un livre de charades, exemplaire numéroté 81/277

Carton H. 21,5 cm livret fermé ; l. 13 cm livret fermé

H. 16,8 cm planche ; l. 10,9 cm planche

S. d. « *2016 SECHAS* »

- Philippe Favier, "*Chateaudouble*" 2013 Vin, cire, bouteille en verre, dans sa boîte H. 33 cm bouteille ; Diam. 6,8 cm H. 39 cm boîte ; l. 9,9 cm boîte ; Pr. 10 cm boîte Monogramme et dédicace « *DK2013 pour le LAAC Fort chaleureusement P F* »

- Ben, ensemble de fanzines et certificat 1980-1989 Photocopies et imprimés Papier H. 21 cm fanzine ; l. 15 cm fanzine H. 43 cm fanzine-journal ; l. 28,7 cm fanzine-journal H. 25,4 cm certificat ; l. 26,9 cm certificat

- Jacques Villeglé, "*La spirale singulière*" 2016 Sérigraphie en 8 exemplaires éditée par Bernard Chauveau Plexiglas H. 59 cm ; l. 59 cm ; Pr. 10 cm

- Bernard Venet, "*L'hypothèse du point - tryptique*" 2014 Trois gravures Papier BFK Rives 270g H. 105 cm ; l. 75 cm

- César, Arman, "*Chimérique Polymère. Le plastique dans l'art du XXème siècle*"

Exemplaire de tête d'un catalogue d'exposition avec un coffret d'artistes constitué de deux compositions / Compression de César : bouteilles compressées. Accumulation d'Arman : jetons sous résine Bouteilles d'eau en plastique sur un fond en plastique. Jetons (jouet) en plastique de la marque "mob" numérotés 1, 2, 5, 10, 20, résine, fond en plastique

H. 29,5 cm compression des bouteilles ; l. 29,5 cm ; Ep. 4 cm

H. 29,5 cm compression des jetons ; l. 29,5 cm ; Ep. 4cm

H. 25,6 cm livre ; l. 21,7 cm

Empreinte en relief dans le plastique des cadres "César", "Arman"

- Arman, "*Béton*" 1991 Violon miniature découpé coulé dans du béton - cet objet a servi de carton d'invitation Violon en cuivre, béton, carton H. 8,9 cm boîte fermée ; l. 5,9 cm boîte fermée H. 8,6 cm ouvert ; l. 5,7 cm ouvert ; Ep. 4cm Tampon "*...vation en Béton*", empreinte en relief : "Arman "*Béton*" septembre..."

Il convient d'affecter l'ensemble de ces acquisitions dans les collections du LAAC de Dunkerque.

Les acquisitions par achat de plus de 1 000 € feront l'objet d'une demande de subventions au titre du FRAM.

Le coût global à la charge de la Ville pour les acquisitions 2021, hors subventions et tous frais inclus est de 40 819.80 €.

Avis favorable en date du 08/03/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Madame Guillet :

Eh bien oui, merci monsieur le Maire, c'est, j'espère un moment festif. Donc, c'est à propos des acquisitions 2021 et l'affectation des œuvres aux collections du LAAC et du musée des Beaux-Arts. Vous savez que c'est une obligation légale pour les musées d'acquérir des œuvres, en général elles se font en liaison et en cohérence avec le projet scientifique et culturel des musées. Donc, il y a sept œuvres qui concernent le LAAC et il y a une donation de Michel Katz.

On va peut-être voir la première. Alors à gauche vous avez une œuvre de Bernard Rancillac qui est un artiste français très connu, malheureusement il est décédé l'année dernière, c'est un artiste qui était né dans les années 30 et qui est dans le courant de ce qu'on appelle « le figuratif-narratif » vous voyez qu'il utilise pour parler, on pourrait dire d'une ambiguïté ou d'une dénonciation, de la coupe du monde de football de 78 dans un pays qui est l'Argentine et qui était une dictature à l'époque. C'est un artiste qui a été aussi un sculpteur reconnu.

A droite, vous avez un « Sans titre » d'Henri Cueco qui est décédé, le mari de Marinette Cueco qui a été

exposée au LAAC récemment et il traduit ici l'enfermement des animaux soit par des claustres, soit par des grilles et c'est un artiste qui a beaucoup travaillé sur la nature, les paysages et qui était également très, très engagé sur la défense de la nature.

Alors là il s'agit de la donation d'une trentaine de dessins, d'estampes de Michèle Katz, qui était féministe, voilà à gauche vous avez « la Broyeuse » qui est une dénonciation on va dire du capitalisme qui broie les hommes et à droite on pourrait dire que c'est une œuvre qui a été exposée puisque Michèle Katz, il y a eu une exposition en 2020 sur ses dessins « Chronique d'une femme mariée, couple avec enfants » et elle s'est beaucoup intéressée en particulier aux femmes qui se retrouvaient seules à élever leurs enfants. Dans cette espèce de face à face, là on voit le couple et le bras de l'enfant qui sort, on pourrait se demander qui va s'en occuper.

Ensuite, ça c'était pour le LAAC, c'est l'inscription à l'inventaire, il s'avère qu'en faisant un peu l'inventaire de la documentation qu'avait le LAAC, ils ont trouvé soit des dessins originaux ou des estampes qui méritent d'être classés, sauvegardés donc aliénés.

Vous avez à gauche de Bernar Venet « L'hypothèse du point » il a beaucoup travaillé sur la géométrie durant sa vie et à droite, peut-être qu'il est plus connu, « Ben », qui est un « Bulletin de la Différence ». Il a produit beaucoup de petits journaux on va dire un peu satiriques et qui sont dans la documentation du LAAC.

Ensuite, alors ça c'est une opération que vous avez sans doute vu dans la presse, notre Maire l'a soutenue. C'est un achat qui a pu se faire collectivement à la fois par l'appui de la DRAC qui a permis une préemption et puis l'aide du Musoir qui a donné une somme de 7 000€ pour ces achats qui représentent en tout, il y a 8 objets et il y a 6 portraits et puis il y a 2 objets qui représentent 28 000€ et l'Etat donne 14 100€ donc la part de la Ville est à 7 000 et des poussières d'euros.

A gauche vous avez le « Portrait de Jean-Bart » c'est important parce que c'est un portrait qui est authentique et qui était dans le manoir de la branche de Bourgogne, il y a deux branches, donc il est né en 1650, il a une cinquantaine d'années et donc c'est important de pouvoir avoir en tout cas une figure authentique.

A droite vous avez le « Portrait de Jacqueline-Marie Tugghe » qui est sa deuxième épouse, qui lui a donné deux filles et le dernier portrait c'est François Cornil Bart qui est son fils de sa première épouse et l'année dernière, vous aviez accepté qu'on puisse acquérir un sceau de François Cornil Bart.

Ensuite, vous avez le « Portrait de Jeanne-Marie Bart » qui est la fille de Jean-Bart et de Marie Tugghe. Son époux François de Ligny et François et le portrait de François Gabriel. Alors ces portraits, vous le voyez sur le portrait de Jeanne Marie, pendant deux siècles ils sont restés dans le manoir de Bourgogne, ils ont été un peu abimés donc ils ont été radiographiés, ils ont eu un traitement contre les insectes notamment pour les châssis et ils vont être restaurés et ils pourront être présentés à partir du 11 juin à peu près une petite dizaine de jours avec les objets au LAAC.

Alors, ensuite il y a l'acquisition qui vous est proposée, une pendule en bronze dorée et patinée, vous voyez le Jean-Bart qui est le Jean-Bart de la place Jean-Bart, qui n'est pas le Jean-Bart anobli qu'on a vu dans le portrait précédent, avec son tonneau il est sur son bateau et à droite c'est un buste de Jean-Bart, école française et en fait c'est sans doute un buste qui devait pouvoir être reproduit sans doute dans la période qu'on appelle « la Jean-Bart mania » qui a été sous la Restauration où Jean-Bart a été un héros reconnu pour sa bravoure mais à la fois un héros populaire et un héros qui a été anobli et qui donc pouvait toucher tout le monde dans la société à cette époque-là.

Il reste encore une statuette en biscuit représentant Louis II de Condé. Donc Louis II, le Grand Condé normalement c'est Louis Bourbon II de Condé, le grand Condé a mené deux batailles, une avec la France et une contre la France et donc après il a été boudé mais réhabilité je crois par Louis XVI et à droite vous avez le plus vieux plan de Dunkerque représenté par Pierre Clément Daffincourt qui est un ingénieur du Roi. Il n'existe pas d'autre plan à la connaissance de Sophie Warlope et de son équipe, ni à la BNF ni dans les archives, donc c'est un document, très important pour la Ville et pour les dunkerquois. Voilà je pense qu'on a fini dans les présentations.

Alors ça représente effectivement à la charge de la Ville hors subvention une somme de 40 819,80€. Le FRAM (le fonds régional d'acquisition des musées) qui est composé de l'Etat et de la Région prend en général 60% du coût. Voilà monsieur le Maire et chers collègues.

20.- Propositions de modifications des statuts de l'Ecole Supérieure d'Art (ESA)

Rapporteur : Madame Sylvie GUILLET, Adjointe au Maire

Lors du conseil d'administration de l'ESA du 17 janvier 2022, les administrateurs ont souhaité à l'unanimité que soient modifiés les statuts de l'EPCC (Etablissement public de coopération culturelle) dans les articles relatifs à la dénomination de l'établissement et à l'organisation interne, en proposant notamment la scission du conseil des études en deux conseils distincts.

L'école sera dorénavant dénommée Ecole Supérieure d'Art Dunkerque-Tourcoing (la référence au « Nord/Pas-de-Calais » disparaît).

Ces modifications requièrent une délibération des Collectivités membres de l'EPCC. L'ensemble des articles modifiés est disponible dans l'annexe ci-jointe.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir adopter ces dispositions.

Avis favorable en date du 08/03/22 de la commission Sport-Culture-Education-Jeunesse

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

Madame Guillet :

L'ESA, l'école supérieure d'arts dans son conseil d'administration en date du 17 janvier 2022 a souhaité modifier ses statuts sur deux points : un sur la dénomination parce qu'elle s'appelait l'ESA Nord-Pas-de-Calais, l'ESA Hauts de France Dunkerque-Tourcoing-Hauts-de-France c'est une école supérieure d'art bi-sites, il y en a 44 en France et il existe dans les Hauts de France une ESA à Amiens, une à Cambrai, une à Valenciennes et donc le dernier pour qu'il n'y ait pas de problème d'identification, elle sera dénommée Ecole Supérieure d'Art Dunkerque-Tourcoing et les références départementales et régionales disparaissent et ensuite il y a eu le souhait de simplifier les organes pour qu'ils soient plus compréhensibles et on a le comité des études qui a été scindé en conseil scientifique. Le conseil scientifique s'occupe des orientations de la recherche et de l'articulation entre les enseignements et la recherche et un conseil de la pédagogie et de la vie étudiante et qui lui s'occupe de l'adaptation des enseignements. Vous avez une annexe qui vous renvoie aux deux articles concernés. Sur la dénomination c'est l'article 2 et sur le conseil scientifique et le conseil de la pédagogie c'est l'article 14.

Monsieur le Maire :

Merci. L'exposition « Marinette Cueco » est terminée là maintenant je pense au LAAC ?

Madame Guillet :

Elle est terminée.

Monsieur le Maire :

J'aurais vraiment conseillé à tout le monde d'y aller pour ceux qui ne sont pas allés, ils ont vraiment raté une très, très belle exposition au LAAC qui a eu du succès j'imagine.

Madame Guillet :

C'est Belgitude maintenant.

Monsieur le Maire :

Pardon ? Je n'ai pas entendu.

Madame Guillet :

Belgitude le nom.

Monsieur le Maire :

Oui, oui, tout à fait. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces deux délibérations ? Je vous propose de passer au vote :

- *Sur la 19 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *Sur la 20 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*

Très bien. Monsieur Gourvil délibérations 21 à 25.

PERSONNEL

21.- Plan de formation du personnel municipal

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

PLAN DE FORMATION TRANSITOIRE 2021-2022 DE LA VILLE DE DUNKERQUE

Le statut général de la fonction publique ouvre à tout fonctionnaire un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie (article 22 de la loi du 13 juillet 1983). Pour l'application de ce droit, la loi du 12 juillet 1984 a fixé les principes généraux en matière de formation des fonctionnaires territoriaux.

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale est venue moderniser et consolider les dispositions relatives à la formation des agents territoriaux. Depuis lors la formation professionnelle est articulée autour de formations statutaires obligatoires et de formations professionnelles continues.

La formation professionnelle des agents d'une collectivité s'appuie sur plusieurs outils, parmi lesquels figure le plan de formation.

Le plan de formation est un document de référence obligatoire qui détermine, pour une période donnée, les actions de formation en tenant compte des objectifs et priorités de la collectivité, des projets des services et des projets d'évolution professionnelle des agents (exprimés notamment lors de l'entretien annuel professionnel).

Les orientations du plan de formation transitoire 2021-2022 de la Ville de Dunkerque ont été présentées en comité technique le 16 juin 2021. Le comité a émis un avis favorable.

Ces orientations sont les suivantes.

Axe 1 : Relation aux usagers

Objectif stratégique : Qualifier les agents en contact avec les usagers, dans le cadre de l'évolution de l'accueil des usagers et de la participation des habitants, de l'amélioration de l'image du service public et du développement de la démocratie participative.

Axe 2 : Management

Objectif stratégique : Professionnaliser la fonction managériale pour les cadres et les encadrants de proximité.

Axe 3 : Développement et utilisation des outils informatiques

Objectif stratégique : Qualifier les agents dans l'utilisation des outils collaboratifs, des outils de suivi et de pilotage.

Axe 4 : Formations obligatoires

Objectif stratégique : Actualiser les compétences des agents en matière de réglementation/formations obligatoires et de risques professionnels, afin de garantir leur sécurité dans l'exercice de leurs missions

Axe 5 : Développement des compétences

Objectif stratégique : Professionnaliser les agents et leur permettre d'acquérir et de renforcer leurs compétences, savoir-faire et connaissances professionnelles, afin de garantir l'efficacité professionnelle et un service public de qualité.

Axe 6 : Accompagnement des agents en évolution professionnelle

Objectifs stratégiques :

- Accompagner les agents dans leurs projets professionnels d'amélioration de carrière,
- Accompagner les agents dans leurs projets de mobilité à travers des parcours de formation adaptés,
- Optimiser le maintien dans l'emploi,
- Accompagner les services dans l'accueil et l'intégration des agents.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance et à valider le plan de formation transitoire municipal pour 2021-2022, dont l'intégralité est présentée en annexe.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

22.- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Compte-tenu des besoins de la collectivité, des prévisions de recrutement, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

Postes non permanents

- 1) Afin de garantir l'effectif nécessaire au bon fonctionnement des services, il convient de prévoir le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et d'arrêter le nombre de postes selon la répartition suivante :

Pour la commune de Dunkerque :

- en filière administrative : * 5 postes en catégorie C
 - * 2 postes en catégorie B
 - * 2 postes en catégorie A
- en filière animation : * 28 postes en catégorie C
 - * 2 postes en catégorie B
- en filière culturelle : * 9 postes en catégorie C
- en filière sportive : * 12 postes en catégorie C
- en filière technique : * 10 postes en catégorie C

Pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer :

- En filière administrative : * 6 postes en catégorie C
- en filière technique : * 10 postes en catégorie C

- 2) Dans le cadre de la saison estivale et de la politique des Parcours de réussite, il convient de procéder à :

- Pour la commune de Dunkerque, la création de 100 postes saisonniers pour une période comprise entre 2 à 26 semaines dans les secteurs d'activité suivants :
 - Propreté urbaine et propreté plage
 - Accueil, gardiennage, surveillance
 - Entretien des locaux et édicules
 - animation et coordination plage
 - secours et surveillance aquatique

Les contrats seront établis par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique territoriale, à l'exception des secteurs de l'animation plage et de la surveillance aquatique, pour lesquels la référence est fixée respectivement au 6^{ème} et 8^{ème} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

- Pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer, la création de postes saisonniers dans les secteurs administratif et technique.
 - Dans le cadre de la saison estivale, il convient de créer pour la mairie de Saint Pol sur Mer, 100 postes saisonniers pour une période de 15 jours à 2 mois, dans les secteurs activité suivants :
 - espaces verts,
 - propreté urbaine,
 - entretien des locaux,
 - services administratifs,
 - petite enfance,
 - ACM.

Les contrats seront établis par référence au 1^{er} échelon du 1^{er} grade de la fonction publique, à l'exception des secteurs d'activité qui requièrent un niveau de qualification réglementaire et une expérience avérée.

Hors saison estivale :

- 4 postes de catégorie C en filière administrative, rémunérés sur la base de l'indice brut 367
- 10 postes de catégorie C en filière technique, rémunérés sur la base de l'indice brut 367
- 1 poste de catégorie C en filière animation, rémunéré sur la base de l'indice brut 478

- 11 postes de catégorie B en filière animation , rémunérés sur la base de l'indice brut 597
- 20 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 499
- 15 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 367
- 2 postes de catégorie B en filière culturelle, rémunérés sur la base de l'indice brut 389
- 22 postes d'enseignants, rémunérés sur la base de la circulaire préfectorale
- 2 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 446
- 2 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 416
- 11 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 387
- 11 postes de catégorie C en filière animation, rémunérés sur la base de l'indice brut 368

3) Dans le cadre de la politique d'insertion menée à la ville de Saint-Pol-sur-Mer, sont inscrits au tableau des effectifs :

- 8 postes de parcours emploi compétence
- 1 poste d'apprenti.

Postes permanents

Un poste de responsable de structure petite enfance est à pourvoir au sein de la commune de Saint-Pol-sur-Mer. Ce poste est accessible aux titulaires du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2022.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

4 Abstentions Liste Défi Dunkerquois

Adopté

23.- Rémunération des opérations liées aux élections

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

Par délibération en date du 22 mars 2017, le conseil municipal a instauré une indemnité forfaitaire élections pour la rémunération des secrétaires et secrétaires adjoints des bureaux de vote.

Les évolutions liées à la création de services communs entre la ville et la communauté urbaine conduisent à élargir ce dispositif d'organisation des élections aux agents communautaires.

De même, dans l'hypothèse d'effectif insuffisant pour la tenue des bureaux de vote, la Ville peut faire appel à des agents publics d'autres administrations publiques du territoire.

Cette mission prend la forme d'une vacation ponctuelle et forfaitaire.

Dès lors, il convient de compléter la délibération susvisée par la fixation du mode de rémunération de ces opérations intervenant le dimanche.

Il vous est proposé de fixer la rémunération sur la base d'un forfait de 250€ par journée entière d'élections, pour tout type d'intervention liée à cette mission, qu'elle soit de nature administrative ou technique.

Les crédits nécessaires à cette disposition sont inscrits au budget primitif.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES**24.- Gestion d'une fourrière automobile - lancement d'une procédure de délégation de service public**

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

La police municipale est appelée à solliciter l'enlèvement des véhicules, stationnés en infraction sur le domaine public, qui entravent la libre circulation des autres véhicules ou des piétons, des véhicules stationnés en infraction aux arrêtés du maire notamment lors de manifestations festives ou des véhicules soumis à des décisions judiciaires.

Elle fait appel à un prestataire agréé par le préfet qui a pour mission de procéder à l'enlèvement, le remorquage, l'expertise, l'entrepôt du véhicule et l'encaissement des frais administratifs. La police municipale de son côté établit la contravention et demande l'enlèvement, elle assure également la main levée de la mise en fourrière.

L'enlèvement des véhicules est assuré par un prestataire qui dispose du matériel nécessaire à un enlèvement sécurisé des véhicules, toutefois ce service est assuré de manière informelle et la rapidité de l'intervention, en cas d'urgence notamment pour des raisons de sécurité, n'est pas garantie à ce jour. De même, si la procédure d'enlèvement est cadrée juridiquement, il n'en va pas de même des relations entre la ville et le prestataire appelé à intervenir.

C'est pourquoi il est proposé de confier ces prestations à une entreprise qui exploitera le service public à ses risques et périls dans le cadre d'une délégation de service public, il sera rémunéré par le contrevenant sur la base d'un montant maximum fixé par voie réglementaire, il devra mettre à disposition un terrain d'accueil suffisamment spacieux et situé à proximité de Dunkerque. Les caractéristiques essentielles de la délégation sont reprises dans le rapport annexé à la présente délibération.

La commission consultative des services public locaux a émis un avis favorable à l'engagement de cette procédure sur le fondement des articles L1411-1 et suivants du CGCT lors de sa séance du 2 mars 2022.

Il vous est donc demandé :

- D'émettre un avis favorable sur le principe de cette délégation pour la gestion d'une fourrière automobile et d'autoriser le lancement de la procédure de consultation.
- D'accepter que la commune de Bray-Dunes se joigne à la procédure, d'autres communes pourront se joindre à la convention de délégation par avenant.
- De dire que les procédures de consultation, de négociation et d'attribution seront suivies par la ville de Dunkerque notamment par la commission d'ouverture des plis des candidats à une délégation de service public de Dunkerque.
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

25.- Exploitation du casino - prolongation du contrat

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Adjoint au Maire

A la suite d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du casino a été confiée à la société Dunkerque Loisirs SAS et un cahier des charges, en date du 20 octobre 2005, a été signé pour une durée de 17 ans arrivant à expiration le 1^{er} mars 2023.

La délégation porte, selon la réglementation en vigueur, sur l'exploitation des jeux qui doit être autorisée périodiquement par arrêté ministériel, les activités artistiques et promotionnelles, la restauration et le bar.

L'arrêté ministériel du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos prévoit en son article 3 que la durée du cahier des charges ne peut excéder 20 ans.

Par courrier du 2 février 2022, la société Dunkerque Loisirs SAS exploitante du casino sollicite la ville de Dunkerque afin de lui accorder une prolongation du cahier des charges pour une durée supplémentaire de 3 ans. Cette demande est motivée par la fermeture du casino liée aux mesures gouvernementales pour lutter contre la pandémie de COVID 19 depuis mars 2020 et ce pendant plus de 10 mois et aux difficultés d'exploitation en raison des contraintes et des obligations résultant cette fois encore des lois et décrets pour lutter contre la propagation du virus.

La prolongation de 3 années permettra d'amortir en partie les pertes financières consécutives à la fermeture de l'établissement et aux baisses de recettes liées à la baisse de fréquentation.

La commission de délégation de service public prévue à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a émis un avis favorable lors de sa réunion du 2 mars 2022. Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa réunion du 15 mars 2022.

Il est donc proposé :

- D'accepter la prolongation du cahier des charges pour l'exploitation du casino pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2023
- D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant de prolongation ainsi que tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier qui prendront également en compte les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions ? Je vous propose de passer au vote :

- *Sur la 21 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *22 : qui est contre ? qui s'abstient ? Liste Défi Dunkerquois*
- *23 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *24 : qui est contre ? qui s'abstient ?*
- *25 : qui est contre ? qui s'abstient ?*

En l'absence de Marjorie Eloy, c'est monsieur Francis Duyck qui va présenter la délibération 26 et c'est la première fois que Francis présente une délibération en Conseil, ça se fête ! Avec Michel vous allez partager le pot !

26.- Sous-traités d'exploitation de la plage : désignation des délégataires et approbation des sous-traités

Rapporteur : Monsieur Francis DUYCK, Conseiller municipal

Par délibération en date du 6 juin 2019, la commune a exercé son droit de priorité dans l'attribution de la concession de plage conformément aux dispositions de l'article L2124-4 du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de la procédure, Monsieur le Préfet du Nord a attribué à la commune de Dunkerque la concession de plage par arrêté en date du 20 décembre 2021 pour douze ans.

Dans le cadre de cette concession, la commune de Dunkerque peut attribuer des sous traités d'exploitation conformément à la procédure applicable aux délégations de service public.

Par délibération en date du 27 janvier 2021 et en application des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de Dunkerque a lancé une procédure de délégation de service public pour l'attribution de sous-traités d'exploitation de plage suite à l'avis favorable de la commission consultative des services publics en date du 26 janvier 2021.

Un appel à candidature a été inséré au BOAMP le 23 février 2021 sur la base de 18 lots. La date limite de candidature a été fixée au 15 mars 2021.

18 candidatures ont été reçues pour les 18 lots (soit une candidature par lot).

La commission d'ouverture des plis du 18 mars 2021 a accepté toutes les offres sauf le lot n°4 qui a été relancé par délibération en date du 15 décembre 2021. Par la suite, la commission d'ouverture des plis du 10 février 2022 a accepté une offre pour le lot n°4.

Des négociations ont été engagées les 22 mars 2021, 1^{er}, 8 et 10 février 2022 et 2 mars 2022.

Pour le lot n°2, le candidat n'a pas donné suite à son offre dans la mesure où il a cédé son commerce dans l'intervalle.

A l'issue de ces négociations, il est proposé d'attribuer les lots aux sociétés reprises dans le tableau en annexe conformément aux conventions qui vous ont été transmises préalablement.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- retenir les offres des sociétés reprises dans le tableau ci-joint pour l'attribution des sous-traités d'exploitation de plage
- autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les conventions

Avis favorable en date du 18/03/22 de la commission Finances-Ressources Humaines-Sécurité-Administration générale

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire :

Merci. Des interventions ? qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Je vous en remercie.

III DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Convention avec le collège public Deconninck pour sa participation aux frais de fonctionnement des gymnases mis à sa disposition en 2020-2021

Une convention est conclue avec le collège public Deconninck pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2020-2021. Le montant de la participation financière demandée au collège sera égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 13,00 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant global s'élève à 17 043 € pour un total de 1 311 heures

2. Convention avec le collège privé Sacré Coeur pour sa participation aux frais de fonctionnement des gymnases mis à sa disposition en 2019-2020

Une convention est conclue avec le collège privé du Sacré Coeur pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2019-2020. Le montant de la participation financière demandée au collège sera égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 12 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant global s'élève à 6 828 € pour un total de 569 heures.

3. Convention avec le collège privé Sacré Coeur pour sa participation aux frais de fonctionnement des gymnases mis à sa disposition en 2020-2021

Une convention est conclue avec le collège privé du Sacré Coeur pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2020-2021. Le montant de la participation financière demandée au collège sera égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 13 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant global s'élève à 8 989,50 € pour un total de 691H30.

4. Convention avec le collège public Robespierre pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire en 2020-2021

Une convention est conclue avec le collège public Robespierre pour sa participation aux frais de fonctionnement des salles de sports mises à sa disposition par la collectivité pour la période scolaire 2020-2021. Le montant de la participation financière demandée au collège sera égal à 100 % du nombre d'heures d'occupation multiplié par le tarif horaire de 13,00 € fixé par le département. Pour l'année scolaire 2020-2021, le montant global s'élève à 13 201,50 € pour un total de 1015H30.

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

5. Convention avec le Centre Technique d'Insertion de Dunkerque et Environs

Une convention est conclue avec le Centre Technique d'Insertion de Dunkerque et Environs (CETIDE) pour le montage et démontage de 4 chalets pour le marché de Noël. La commune prend en charge les frais de main d'œuvre d'un montant de 280 €.

6. Modification et organisation d'une régie d'avances et de recettes pour les prestations funéraires de la commune

La régie des recettes pour l'encaissement des divers droits dans les cimetières est modifiée en régie d'avances et de recettes pour les prestations funéraires de la commune de Fort-Mardyck à compter du 8 novembre 2021.

ACTION CULTURELLE

7. Projet de musée des Beaux-Arts de Dunkerque - Étude de programmation - Sollicitation d'une subvention auprès de la DRAC.

Dans le cadre du projet de musée des Beaux-Arts de Dunkerque, une étude de programmation globale va être lancée. Afin d'accompagner financièrement le projet, une subvention est sollicitée auprès de la DRAC à hauteur de 65 550 €, soit 40% du montant prévisionnel de l'opération estimé à 163 875 € HT.

8. Dossiers de subventions de fonctionnement pour l'année 2022 déposés à la DRAC pour la direction des musées de Dunkerque

Des dossiers de subventions de fonctionnement pour les publications sur les collections du musée des beaux-arts et du LAAC, la médiation culturelle et la programmation culturelle sont déposés auprès de la DRAC. Le montant total demandé pour les subventions s'élève à 66 300 € pour une dépense totale de 316 220 €.

9. Contrat d'autrice et d'écriture - commissariat d'exposition The Grounded Guild Limited Anna Colin dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" #2

Un contrat d'autrice et d'écriture – commissariat d'exposition est conclu entre la Ville de Dunkerque pour la direction des musées (LAAC), le FRAC Grand Large Hauts-de-France et The Grounded Guild Limited représentée par Mme Anna Colin, commissaire invitée de l'exposition.

La Ville s'engage à verser à The Grounded Guild Limited représentée par Mme Anna Colin, commissaire, la somme de 10 000 € TTC de droits d'auteur et 7 000 € TTC pour les frais (déplacement, hébergement, restauration, documentation).

Le FRAC Grand Large Hauts-de-France s'engage également à verser à The Grounded Guild Limited représentée par Mme Anna Colin, commissaire, la somme de 10 000 € TTC de droits d'auteur et 7 000 € TTC pour les frais (déplacement, hébergement, restauration, documentation).

10. Contrat d'autrice et d'écriture - commissariat d'exposition Camille Richert dans le cadre de la Triennale "Art et Industrie" #2

Un contrat d'autrice et d'écriture – commissariat d'exposition est conclu entre la Ville de Dunkerque pour la direction des musées (LAAC), le FRAC Grand Large Hauts-de-France et Mme Camille Richert, commissaire invitée de l'exposition.

La Ville s'engage à verser à Mme Camille Richert, commissaire, la somme de 10 000 € TTC de droits d'auteur et 3 750 € TTC pour les frais (déplacement, hébergement, restauration, documentation).

Le FRAC Grand Large Hauts-de-France s'engage également à verser à Mme Camille Richert, commissaire, la somme de 10 000 € TTC de droits d'auteur et 3 750 € TTC pour les frais (déplacement, hébergement, restauration, documentation).

11. Contrat d'auteur et d'écriture - commissariat d'exposition de Mme Christelle Mally dans le cadre de la prochaine exposition au cabinet d'arts graphiques du LAAC consacrée à Jean-Luc Poivret

Un contrat d'auteur et d'écriture - commissariat d'exposition est conclu avec madame Christelle Mally pour la conception d'une exposition au cabinet d'arts graphiques du LAAC consacrée à Jean-Luc Poivret du 26 février 2022 au 5 juin 2022. La Ville s'engage à verser à madame Christelle Mally, commissaire, la somme de 3000 €.

12. Contrat pour une conférence "Marinette Cueco - et le son de la nature " par l'association Lyrique XXI

Dans le cadre de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses", un contrat de prestation est conclu avec l'association Lyrique XXI pour l'organisation d'une conférence au LAAC le 26 février 2022 pour la somme de 610 €.

13. Contrat pour une conférence "Marinette Cueco - redevenir autochtones" par Julie Crenn

Dans le cadre de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses", la conférencière Julie Crenn explore l'œuvre de l'artiste avec une résonance féministe et écologiste le 9 janvier 2022 au LAAC pour la somme de 740 €.

14. Contrat de prestation intellectuelle avec madame Anne Labourdette pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition consacrée aux collections du musée des beaux-arts de Dunkerque

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteure Anne Labourdette. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à offrir dix exemplaires de l'ouvrage à titre d'auteur pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteure devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

15. Contrat de prestation intellectuelle avec monsieur Jacques Messiant pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteur monsieur Jacques Messiant. La Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'auteur la somme de 1500 € pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteur devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

16. Contrat de prestation intellectuelle avec madame Hélène Guiot pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteure madame Hélène Guiot. La Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'auteure la somme de 900 € pour l'écriture d'un texte de 9 000 signes. L'auteure devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

17. Contrat de prestation intellectuelle avec SAS Prium Consulting pour l'auteure madame Linda Berger, pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec la SAS Prium Consulting pour l'auteure madame Linda Berger. La Ville de Dunkerque s'engage à verser à la SAS Prium Consulting la somme de 1500 € pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteure devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

18. Contrat de prestation intellectuelle avec madame Valérie Douniaux pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteure madame Valérie Douniaux. La Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'auteur la somme de 1500 € pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteure devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

19. Contrat de prestation intellectuelle avec monsieur Gwenael Beuchet pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteur monsieur Gwenael Beuchet. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à offrir dix exemplaires de l'ouvrage à titre d'auteur pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteur devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

20. Contrat de prestation intellectuelle avec monsieur Jean-Pierre Mélis pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteur monsieur Jean-Pierre Mélis. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à offrir dix exemplaires de l'ouvrage à titre d'auteur pour l'écriture d'un texte de 9 000 signes. L'auteur devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

21. Contrat de prestation intellectuelle avec madame Agnès Villain pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteure madame Agnès Villain. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à offrir dix exemplaires de l'ouvrage à titre d'auteur pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteure devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 1er septembre 2022.

22. Contrat de prestation intellectuelle avec monsieur Philippe Lemaire pour l'écriture d'un texte dans le cadre de la prochaine édition "Voyages pittoresques III" du musée des beaux-arts de Dunkerque.

Un contrat de prestation intellectuelle pour l'écriture d'un texte est conclu avec l'auteur monsieur Philippe Lemaire. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à offrir dix exemplaires de l'ouvrage à titre d'auteur pour l'écriture d'un texte entre 15 000 et 18 000 signes. L'auteur devra remettre le texte à la direction des musées au plus tard le 30 juin 2022.

23. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Charlotte Denamur

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste Charlotte Denamur. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

24. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Cécilia Granara

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste Cécilia Granara. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

25. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Dominique De Beir

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste Dominique De Beir. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

26. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Béatrice Cussol

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste Béatrice Cussol. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

27. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Marianne Mispelaëre

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste Marianne Mispelaëre. En contrepartie, la Ville de Dunkerque s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

28. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Madame Farah Khelil

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste madame Farah Khelil. En contrepartie, la Ville s'engage à verser à l'artiste la somme de 4 833,35 €.

29. Contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition "Héritages : les 40 ans du LAAC" Monsieur Ludovic Linard

Un contrat de commande d'un projet artistique autour de l'exposition « Héritages : les 40 ans du LAAC » est conclu avec l'association l'Art Contemporain et l'artiste monsieur Ludovic Linard. En contrepartie, la Ville s'engage à verser à l'artiste la somme de 5 000 €.

30. Création de costumes autour de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses" par l'association Coud'Pouce

Un marché public est conclu avec l'association Coud'Pouce pour la création de 10 costumes selon les critères de l'exposition pour le défilé du 30 janvier 2022 au LAAC pour un montant de 1500 € TTC.

31. Avenant au contrat de marché public pour la création de costumes autour de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses"

Un avenant au marché public pour la création d'une bande-son en lien avec les tenues confectionnées pour le défilé du 30 janvier 2022 au LAAC est conclu avec l'association Coud'Pouce pour un montant de 265 €.

32. Convention de partenariat LAAC - FRAC Triennale Art et Industrie #2

Dans le cadre de la Triennale « Art et Industrie », manifestation commune FRAC / LAAC, la Ville de Dunkerque pour la direction des musées (LAAC) et le FRAC Grand Large Hauts-de-France s'associent pour la deuxième édition qui aura lieu du 10 juin 2023 au 7 janvier 2024 (dates prévisionnelles).

33. Contrat d'étude Amy Van Winkle Plumb Oppenheim pour une création liée au projet "Art et Industrie"

Le contrat d'étude a pour objet de définir les conditions de réalisation par l'artiste Amy Van Winkle Plumb Oppenheim d'une étude liée au projet d'exposition "Art et Industrie" pour un montant de 4 000€.

34. Contrat de prestation de service avec l'association les Nuanciers

Un contrat de prestation de service est conclu avec l'association les Nuanciers pour la réalisation de vidéos dans la cadre du projet théâtre 2021.

35. Convention d'accueil d'une lecture musicale au LAAC le 16 janvier 2022

Une lecture extraite de l'œuvre « Carnets de la Frontière – Ciudad Juarez » de l'auteur Sylvain Prudhomme est organisée par le Bateau Feu, dans le cadre « d'Histoires en série – Saison 4 » le 16 janvier 2022 au LAAC pour un montant de 250 €.

36. Concert de clôture du festival d'orgues en Flandres

Dans le cadre du concert "Louange" le 5 décembre 2021, le conservatoire fait imprimer une billetterie de : 180 tickets à 8€, 180 tickets à 10€ et 60 tickets gratuité et encaissera les recettes liées à cette manifestation.

37. Concert saison du conservatoire - Intervention de l'association " les miroirs étendus"

Un contrat est conclu avec l'association « les miroirs étendus » pour deux représentations ainsi qu'une sensibilisation autour du spectacle « Roadtrip avec Fiona Monbet » les 1er, 2 et 3 février 2022 pour un montant de 5711,69 €.

38. Journées Européennes du Patrimoine

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, monsieur Joshua Cheatham, intervient en tant que spécialiste de la viole de gambe le 18 septembre 2021 à la Petite Chapelle Notre-Dame-des-Dunes pour un montant de 405 €.

39. Aquarium de Dunkerque - Accord de partenariat avec l'Office de Tourisme et des congrès communautaires de Dunkerque autorisant la vente de billets d'entrée pour les groupes.

Un accord de partenariat est signé entre l'aquarium de Dunkerque et l'office de Tourisme et des congrès communautaires de Dunkerque. L'accord autorise l'office de tourisme à commercialiser des billets de groupes pour l'aquarium. En contrepartie, une commission de 30 % est consentie à l'organisme.

40. Convention de dépôt au musée Girodet de Montargis d'une œuvre appartenant au musée des beaux-arts de Dunkerque.

Une convention de dépôt est conclue avec l'agglomération Montargoise Et rives du loing pour le musée Girodet de Montargis pour le renouvellement de dépôt de l'œuvre "Honneurs rendus à du Guesclin à Châteauneuf de Randon" de Nicolas-Guy Brenet du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025 à titre gratuit.

41. Mise en vente à la boutique du LAAC ouvrage consacré à Jean-Luc Poivret

Dans le cadre de l'exposition "Jean-Luc Poivret, Tout peindre" 50 exemplaires de l'ouvrage consacré à l'artiste sont mis en vente à la boutique du LAAC au tarif public de 19 € à compter du 25 février 2022.

42. Mise en vente de l'ouvrage "Voyages pittoresques au cœur des collections de Dunkerque volume 2"

300 exemplaires de l'ouvrage « Voyages pittoresques au cœur des collections de Dunkerque, volume 2 » aux éditions Gourcuff Gradenigo, sont mis en vente à la boutique du LAAC au tarif public de 32€ à compter du 11 février 2022.

43. Mise en vente d'ouvrages supplémentaires du 10ème volume de la série "Herbailles" consacré à l'artiste Marinette Cueco à la boutique du LAAC

15 exemplaires supplémentaires du 10ème volume de la série « Herbailles » consacré à l'artiste Marinette Cueco sont mis en vente à la boutique du LAAC à compter du 10 février 2022 au prix public de 25 €.

44. Contrat pour une sensibilisation à la culture sourde et à la langue des signes française pour les agents des musées le 20 janvier 2022 au LAAC.

Un contrat de prestation est conclu avec Accesourds du Littoral Dunkerquois pour l'organisation d'une sensibilisation à la culture sourde et à la langue des signes française pour les agents des musées, le 20 janvier 2022 au LAAC, pour la somme de 540 €.

45. Contrat pour une visite accompagnée en langue des signes française

Un contrat est conclu avec Accesourds du Littoral Dunkerquois afin de rendre accessible au public déficient auditif la visite de l'exposition "Marinette Cueco, l'ordre naturel des choses" le 12 février 2022 au LAAC pour la somme de 400€.

46. Convention de mise à disposition d'espaces pour l'organisation d'un café-signe par Accesourds

Dans le cadre de ses actions à destination du public sourd et malentendant, la Ville met à disposition le salon du LAAC à titre gracieux pour l'organisation par l'association Accesourds du Littoral Dunkerquois d'un café-signe le 12 février 2022.

47. Convention de partenariat pour la programmation d'ateliers avec l'IEM Jacques Collache et le LAAC

Une convention de partenariat est conclue avec l'IEM Jacques Collache pour l'organisation d'ateliers en lien avec les collections du LAAC et son jardin des sculptures à destination de jeunes enfants scolarisés à l'IEM Jacques Collache de Coudekerque-Branche entre octobre 2021 et juillet 2022 au LAAC ou dans des structures extérieures si le déroulement de ces dernières le nécessite.

48. Contrat de prestation pour la réalisation d'ateliers à destination d'enfants en situation de handicap de janvier à juillet 2022.

Un contrat est conclu avec l'artiste Sarah feuillas pour l'organisation d'ateliers à destination de jeunes enfants scolarisés à IEM Collache de Coudekerque-Branche pour un montant de 2 400 €.

49. Convention entre EPSM des Flandres et du LAAC du 19/10/2021 au 05/07/2022

Une convention est conclue avec l'EPSM des Flandres pour l'accueil, à titre gracieux, d'un groupe d'enfants suivis par l'hôpital de jour Le Petit Prince pour participer à des activités à visée socio-thérapeutique au musée du LAAC, du 19/10/2021 au 05/07/2022 hors vacances scolaires.

50. Convention de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien

Une convention est conclue avec la Cie Art Track pour la mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien du 13 au 19 décembre 2021 et du 3 au 11 janvier 2022 à titre gracieux.

51. Conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien et de la salle de spectacle du Méridien

Des conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien et de la salle de spectacle du Méridien sont conclues avec : L'ADUGES, ADRA, ODEA AMCALA, K'Danses, Du Ca Bo, Shut Up Danse, Culture Breakdance, La clé, Cie MM, Chouette un hibou !, Patrimoine et coutumes de France,Evi'Danse.

52. Convention de mise à disposition du LAAC dans le cadre de la 42ème rencontre nationale des agences d'urbanisme par l'AGUR le 2 décembre 2021 au LAAC.

Dans le cadre de l'organisation de sa soirée avec des visites de l'exposition pour la 42ème rencontre nationale des agences d'urbanisme par l'AGUR, le 2 décembre 2021 au LAAC, une convention de mise à disposition du LAAC est conclu à titre gracieux sauf pour les visites de l'exposition Les incontournables par des médiateurs au tarif de 360 € TTC.

53. Avenant n°7 à la convention de mise à disposition de locaux conclue avec Arts Scéniques Rocks

L'avenant n°7 a pour objet le renouvellement de la mise à disposition des locaux des 4 écluses pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2022 et le remboursement par l'association à la Ville de Dunkerque de la quote-part de l'assurance propriétaire souscrite par cette dernière à hauteur de 1,59€/m2 soit 1764€.

ANIMATION**54. Commande de frites géantes pour le carnaval**

Un contrat est conclu avec la société Cobalt FX pour la réalisation de nouveaux prototypes et moulages de frites géantes pour un montant de 8 207.94 € TTC. Un acompte de 60 % soit 4 924.76 € TTC sera versé à la société.

ACTION SOCIALE**55. Convention conclue avec le Conseil départemental du Nord dans le cadre du soutien financier aux communes ayant développé un projet de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus**

Le département accorde à la ville de Dunkerque une subvention d'un montant de 500€ pour son engagement à accompagner un jeune bénévole pour mettre en place des actions intergénérationnelles de lutte contre l'isolement et à le soutenir financièrement dans la réalisation d'un projet personnel.

56. Convention conclue avec le Conseil départemental du Nord dans le cadre du dispositif "Soutien aux services civiques"

Une convention est conclue avec le Conseil Départemental du Nord dans le cadre du soutien financier aux communes ayant développé un projet de lutte contre l'isolement social des personnes âgées de 60 ans et plus, via le dispositif « soutien aux services civiques ».

Le département accorde à la ville de Dunkerque une subvention d'un montant de 700€ dans le cadre de son engagement à mobiliser des jeunes, embauchés en service civique, pour mettre en place des actions à destination des séniors.

57. Convention de mise à disposition d'une salle au sein de la maison d'animations séniors conclue avec le club Philatélique Dunkerquois.

Une convention est conclue avec le club Philatélique Dunkerquois pour la mise à disposition, à titre gratuit, au cours de l'année 2022 d'une salle au sein de la maison d'animations séniors, située 44 rue du Maréchal French.

FINANCES**58. Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale - Exercice 2021**

Un contrat de prêt de 7 500 000 € est contracté auprès de la Banque Postale pour financer les investissements.

59. Souscription d'un prêt d'un montant de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole - Exercice 2022

La Ville contracte un prêt d'un montant de 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole pour financer les investissements.

60. Dotations à l'investissement local

La Ville de Dunkerque prévoit de réaliser en 2022 les travaux de rénovation dans les établissements municipaux suivant :

- Piscine Paul Asseman : travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique : montant prévisionnel global de 6

444 960.54€ HT.

- Ecole élémentaire Lamartine: rénovation énergétique : montant prévisionnel global de 311 850€ HT.
- Salle de sports Racine : travaux d'isolation : montant prévisionnel global de 247 950€ HT.
- Ecole élémentaire Jules Ferry: travaux d'isolation et création d'un parvis destiné à sécuriser les abords : montant prévisionnel global de 269 250€ HT (isolation) et 100 000€ HT (parvis).

L'Etat a reconduit en 2022 la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) qui contribue au financement des travaux d'investissement des collectivités locales. Ce dispositif intervient notamment au profit des opérations de rénovation thermique, de sécurisation des équipements publics et de rénovation des écoles.

Par conséquent, la Ville de Dunkerque sollicite les services de l'Etat pour obtenir, sur chacun de ces projets, une subvention au titre de la DSIL à hauteur de 40% des travaux précités. Cette subvention sera affectée au financement des travaux de rénovation et d'isolation thermique dans les établissements municipaux mentionnés.

61. Demande de subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'achat de matériel de police

Une subvention est sollicitée au titre du FIPD pour l'achat de 6 caméras piétons, de 6 gilets pare-balle et de 5 postes radio Tetra. La dépense est estimée à 8 589,15 € qui peut être subventionnée à hauteur de 3 285,12 €.

62. Demande de financement de caméras de vidéosurveillance sur le secteur Est de la plage

La ville a déployé un dispositif de vidéo surveillance sur la digue de mer. L'implantation de 20 caméras complémentaires est envisagée sur le secteur Est de la partie littorale de la Ville ainsi qu'à l'extrémité de la digue des alliés non pourvus en dispositif de ce type. Cette implantation pour un coût total de 208274.41€ HT soit 249929.29€ TTC peut faire l'objet d'une subvention britannique qu'il est proposé de solliciter.

63. Réhabilitation Piscine Paul Asseman

Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine Paul Asseman, la Ville sollicite la participation de la Communauté urbaine de Dunkerque à hauteur de 50% HT du montant total final du projet.

64. Régie mixte "Piscines de Dunkerque"

Afin de permettre au régisseur de reverser directement le coût des licences et brevets auprès de la FFESSM il convient de passer la régie de recettes en régie mixte.

65. Tarifs marché de Noël

Il convient de prévoir la possibilité de proratiser les tarifs pour les commerçants s'implantant en cours de marché suite à des départs anticipés, de ceux ayant pris place dès le début de la manifestation.

66. Décision tarifaire - Mission Senior "Animation dans les MAS"

Il convient de modifier la décision 2021/68 afin de permettre la proratisation du tarif des activités zumba et gym douce.

ADMINISTRATION GENERALE

67. Contrat de sécurité intégrée entre la Ville et l'Etat.

Le contrat de sécurité intégrée est un contrat entre la Ville et l'Etat qui, à partir d'un diagnostic des moyens, ressources et actions déjà mis en œuvre, se fonde sur un partenariat renforcé entre les services de l'Etat et de la ville en vue de lutter contre la délinquance et garantir la sécurité.

68. Constitution de partie civile et désignation de l'avocat - incendie de l'église Saint Jean Baptiste

La ville de Dunkerque se constitue partie civile dans l'instance pénale engagée à la suite de la dégradation de l'église St Jean Baptiste à Dunkerque consécutive de l'incendie de la tente d'un sans domicile fixe située à proximité immédiate. Maître Eric Dhorne est désigné pour représenter la ville dans cette instance.

69. Mission d'un avocat pour une procédure en référé devant le tribunal judiciaire de Dunkerque

Le cabinet d'avocats DHORNE CARLIER KHAYAT est chargé de réaliser toutes diligences permettant d'introduire au nom de la commune de Dunkerque un recours en référé devant le tribunal judiciaire de Dunkerque, aux fins d'obtenir une ordonnance autorisant les agents du service communal d'hygiène et de santé à pénétrer dans le logement situé 2 place de la République, appartement n° 2 (5ème étage) 59140 Dunkerque, au besoin avec le concours de la force publique et d'un serrurier, afin de vérifier l'état du logement sur place.

70. Immeuble 19 ter place du Palais de Justice - Désaffectation

L'immeuble 19 ter place du Palais de Justice à Dunkerque cadastré section AP 91 pour 130 m2 n'est plus affecté à une mission de service public ni à l'usage direct du public depuis sa vente à la société Dunkerque Loisirs SA

par acte des 9 et 10 mars 1989.

Monsieur le Maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du Maire prises en vertu des articles L 2122-22 du CGCT. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Nave vous avez la parole, vous recevrez vos observations par écrit.

Monsieur Nave :

Oui merci monsieur le Maire. C'est juste un constat et une agréable surprise pour nous, notamment sur la décision 61 concernant l'achat de matériel pour la police, six caméras piétons, vous le savez c'est une demande que nous avons formulée en 2016 par voie d'amendement lors d'un marché public pour faire insérer cet achat de caméras piétons en vous signalant que c'était une technologie qui était de plus en plus répandue et qui permettait de protéger les agents qui interviennent sur le terrain, mais également qui permettait dans certaines situations d'atténuer et d'apaiser le comportement de personnes agressives. Alors avec cette décision, enfin, on voit qu'il y a six acquisitions qui sont réalisées. A l'époque notre proposition avait été refusée et donc, on est agréablement surpris et toujours satisfait quand cela arrive. Voilà, c'était la remarque que nous souhaitions faire sur cette décision. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Je suis content de vous faire plaisir mais ça ne se justifiait pas avant aujourd'hui, ça se justifie donc c'était inutile d'investir quand il ne fallait pas investir et aujourd'hui c'est utile d'investir. Donc, comme quoi on gère bien les deniers publics et pas vous, merci.

J'ai reçu une question orale et un projet de motion du Rassemblement National monsieur Nave, bien vous avez encore la parole pour la question orale où vous allez nous dire votre satisfécit.

Monsieur Nave :

Non, non, malheureusement pas sur ce sujet-là. Au dernier Conseil Municipal j'ai eu l'occasion de formuler une proposition on le sait tous ici, les deux dernières années ont été malheureuses et notamment concernant le décès de plusieurs grandes figures du Carnaval dunkerquois et nous vous avons demandé qu'une attention particulière puisse être portée à ces figures, un hommage particulier puisse être rendu à ces personnes notamment par le fait d'accorder le nom de certaines rues, de places de la commune de Dunkerque à ces grandes figures. Nous n'avions pas eu de réponses au dernier Conseil Municipal et donc c'est pour ça que nous souhaitions reformuler cette question. Est-ce qu'une suite favorable notamment en commission d'attribution des noms de rues leur sera accordée ? Est-ce que des noms, leur nom sera donné à une place ou à des rues dans notre commune ? Voilà, merci.

Monsieur le Maire :

Merci. Monsieur Bodart vous avez la parole, Jean cette fois ci, Jean. Il va falloir que je précise les prénoms maintenant.

Monsieur Jean Bodart :

Oui, merci monsieur le Maire. Je voudrais sur cette question simplement rappeler que c'est le groupe de travail dénomination des voiries qui est force de proposition en la matière et c'est un groupe qui, il faut bien le dire ne manque pas d'idées, des idées qui sont toutes aussi légitimes les unes que les autres et ceci pour un nombre qui est relativement peu important de voies nouvelles à baptiser et donc lorsque ce groupe de travail se réunit c'est toujours un choix difficile qu'il y a à formuler. Nous ne manquons pas de propositions, loin s'en faut.

Alors, je voudrais quand même rappeler aussi qu'il y a une rue en Citadelle et en Citadelle c'est quand même un haut lieu du Carnaval, un haut lieu emblématique de notre Carnaval dunkerquois. Une rue en Citadelle qui porte quand même le nom d'un personnage non moins emblématique puisqu'il s'agit de Jean Mine. Jean Mine à savoir alias Co-Pinard II qui fut tambour major de la Visscherbande de Dunkerque entre 59 et 88 suite à son décès donc en 1988, il a guidé la bande pendant 30 années. Bon ça montre bien quand même que les grandes figures du Carnaval dunkerquois ne sont pas oubliées.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur Bodart. J'en profite puisqu'on aborde la question du Carnaval pour évidemment témoigner toute ma sympathie par rapport à ce qui s'est passé en Belgique. Ce Carnaval qui a été endeuillé, j'avoue que en tant que Maire de Dunkerque je suis heureux que cette période du Carnaval se soit passée sans que nous ayons connu nous d'accidents ici sur le territoire dunkerquois et je veux vraiment remercier tous ceux qui ont contribué à la sécurité des carnavaliers. Les forces de police nationale, les forces de police municipale, tous les réseaux d'acteurs qui ont été mobilisés évidemment pour prévenir ces rassemblements. Je veux juste indiquer à nos amis carnavaliers qu'aujourd'hui je leur demande d'être plus que jamais attentifs et vigilants, le taux d'incidence de la circulation du virus à Dunkerque est maintenant le double de la moyenne départementale. Les hospitalisations aujourd'hui sont passées de 19 à 27 en une journée. La réanimation a été rouverte pour Covid et donc je demande vraiment peut-être plus que jamais aux dunkerquoises et aux dunkerquois d'être particulièrement attentifs par rapport à la circulation du virus. Les bandes dunkerquoises sont terminées mais il reste des Carnavals en Flandre intérieure. La CCHF est aussi particulièrement touchée, je veux vraiment inviter à la prudence, le carnaval s'est

pour l'instant bien passé, nous n'avons pas eu à connaître un décès comme ce qui s'est passé en Belgique, je n'aurai pas envie que sur les semaines qui restent nous ayons à constater un décès. Donc, à nos amis carnavalesux prenez soin de vous. C'est vraiment le message que je tiens à faire passer en toute responsabilité.

Monsieur Duval vous aviez également un projet de motion sur l'éolien, vous voulez le présenter ? Allez-y présentez-le.

Monsieur Duval :

Merci monsieur le Maire. Oui, effectivement un projet de motion sur l'éolien en mer. Nous n'avons jamais eu l'occasion jusqu'à présent de voter en faveur ou contre ce projet puisqu'à chaque fois il était question de ce projet lors de délibérations qui n'avaient pas littéralement rapport avec celui-ci. Donc, c'est un projet qui suscite beaucoup de débats, beaucoup d'oppositions. On sait que la population locale est loin d'être unanime à ce sujet. Nous avons demandé un référendum sur l'éolien, nous n'avons pas été entendu mais les événements internationaux récents, l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont montré que la dépendance au gaz pouvait avoir de graves conséquences. Or, la face cachée de l'éolien c'est que bien souvent pour tout simplement faire face à l'intermittence de cette énergie, et bien on fait appel au gaz, on fait appel à des centrales qui produisent beaucoup de CO² et souvent cela se traduit par, comme on l'a vu en Allemagne des productions importantes de CO², des pollutions importantes et surtout une dépendance envers des puissances étrangères.

Pour ces raisons le groupe Défi Dunkerquois/Rassemblement National demande l'arrêt du projet d'implantations d'éoliennes en mer au large de Dunkerque et nous, nous sollicitons les élus de ce Conseil Municipal pour tout simplement se prononcer enfin, chacun individuellement sur ce projet afin de pouvoir assumer devant la population ce choix. Voilà je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Merci. Vous voyez monsieur Duval ce que vous venez de dire est faux et c'est bien parce que j'en profite mine de rien avec votre intervention, ça permet de corriger des choses. L'éolien c'est exactement l'inverse, ça permet de donner davantage de souveraineté à notre pays en éliminant le pétrole, le gaz et le charbon. Je sais qu'il circule sur des réseaux sociaux comme quoi l'éolien générerait une dépendance au gaz, c'est faux, c'est faux parce que la problématique de l'intermittence en France et notamment sur ce territoire est réglé par la question du nucléaire. Nous sommes pour un mixte nucléaire renouvelable je vous l'ai dit dans mon introduction et le mixte renouvelable nucléaire il permet de gérer la question de l'intermittence à court terme et on pourrait même d'ailleurs à terme se passer du nucléaire quand on saura stocker l'énergie, mais à court terme il est réglé par la question du nucléaire. Donc c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. Voyez si on ne fait pas l'éolien offshore on ne développe pas le renouvelable et on reste dépendant au gaz à l'échelle européenne. Donc, il faut développer le renouvelable vous voyez c'est exactement l'inverse de ce que vous venez de dire. Bon, après je sais que votre patronne est amie de Poutine et je sais que vous aimez bien rester dépendant de la Russie, mais bon moi, ce n'est pas mon style. Vous dites non-sens en terme de développement, c'est marqué dans votre tribune mais bon sang de bonsoir, on vient d'accueillir Verkor, on a misé sur le mixte renouvelable nucléaire depuis 2014, ça nous permet aujourd'hui d'avoir des milliers d'emplois qui se créent sur ce territoire on a fait le choix de la transition énergétique, vous ne pouvez pas dire non-sens en terme de développement vous croyez qu'on les a attirées comment ces entreprises ? Comment on attire sur Dunkerque le cluster de la batterie électrique à carbone avec renouvelable plus nucléaire. Vous ne pouvez pas dire non-sens en terme de développement.

Vous dites, je reprends vos termes, vous dites « conséquences désastreuses pour l'environnement » mais conséquences désastreuses pour l'environnement c'est exactement l'inverse, si on ne fait rien sur la transition climatique. Alors, là aussi je sais que votre patronne et la transition, la lutte contre le changement climatique ce n'est pas sa tasse de thé, c'est le moins qu'on puisse dire. Je me demande si elle l'a abordé un jour. Tout ce qu'elle a proposé c'est pour le renforcer le dérèglement climatique, donc, jusqu'à présent ce n'est pas son souci. Donc, j'ai bien compris que vous vous en fichez et du climat et de l'environnement et de l'emploi manifestement aussi, que vous racontiez des choses qui soient complètement fausses alors là moi je veux bien mais qu'est-ce que vous voulez qu'on vote un projet de motion qui est truffé de mensonges. Mais votre information elle vient d'où ? Des réseaux sociaux ? Voilà, ben oui mais il faut vous y connaître un petit peu monsieur Duval, il va falloir y aller quand même, voilà, d'accord. Donc je vous propose évidemment de rejeter un projet de motion qui évidemment ne rendrait pas service au Conseil Municipal de Dunkerque. Qui souhaite le voter quand même ? 4 votes Pour Liste Défi Dunkerquois.

Nous en avons fini avec notre Conseil Municipal le prochain devrait se dérouler le mercredi 22 juin. Bonne soirée à tous et à toutes.

La séance est levée à 20h00.

ANNEXE

Intervention de monsieur Christophe Claeys Maire délégué de Saint-Pol-sur-Mer durant la suspension de séance

Bonsoir à tous déjà. Donc un conseil, vous l'aurez entendu, où il n'y a pas eu de vote contre. Donc les choses évoluent, les choses changent à Saint-Pol et j'en suis ravi, je suis ravi d'être la locomotive de ce changement. Concernant cette motion, effectivement elle n'a pas été acceptée. Il y a d'autres dispositifs qui sont en place notamment la school-straat je pense qu'elle a été vue par nombre d'entre vous, la school-straat qu'on va étendre à d'autres écoles par la suite. Voilà tout simplement.

TABLES DES MATIERES

	PAGES
I	
Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2021	6
II	
DELIBERATIONS	
AFFAIRES ADMINISTRATIVES	
1. Installation de monsieur Michel Naour dans les fonctions de conseiller municipal	6/7
2. Désignation de représentants dans divers organismes et commissions	7/8
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
3. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 15 mars 2022	8/9
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
4. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 11 mars 2022	9/10
FINANCES	
5. Garanties d'emprunts accordées au Cottage Social des Flandres Réaménagement de 48 prêts	11.../13
6. Etat complémentaire des subventions	12/13
ACTION FONCIÈRE	
7. Ghyvelde - Dune aux Pins - Convention EPF et cession	13.../18
8. Dunkerque-Rosendaël - Cession Van Eeghem au profit d'Habitat du Nord	14.../18
9. Dunkerque/Malo-les-Bains - 211 rue Francisque Sarcey - site Florian : cession	15.../18
10. Dunkerque/Malo-les-Bains - 95 rue Honegger - ancien logement de fonction du cimetière cession	15.../18
11. Dunkerque - 19ter place du Palais de Justice - Déclassement a posteriori	16.../18
12. Petite-Synthe - Impasse Barbary - avenant au bail emphytéotique avec Partenord Habitat et transfert	16.../18
AMENAGEMENT URBAIN	
13. Avis de la Ville de Dunkerque sur une modification du classement sonore des voiries (Boulevard Simone Veil)	18/19
ENVIRONNEMENT	
14. Plages sans plastique	18/19

ADMINISTRATION GENERALE		
15.	Contrat de sécurité intégré - Participation au financement d'un poste d'intervenant social en police	19.../24
DEMOCRATIE LOCALE		
16.	Convention Ville-CCAS-Aduges 2022-2027	24.../28
17.	Adhésion de la Ville de Dunkerque à l'association "Rue de l'avenir"	26.../28
DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN		
18.	Complément programmation politique de la ville 2022	27/28
ACTION CULTURELLE		
19.	Acquisitions 2021 et affectation des œuvres aux collections du LAAC et du musée des beaux-arts de Dunkerque	28.../35
20.	Propositions de modifications des statuts de l'Ecole Supérieure d'Art (ESA)	34/35
PERSONNEL		
21.	Plan de formation du personnel municipal	35.../40
22.	Mise à jour du tableau des effectifs	37.../40
23.	Rémunération des opérations liées aux élections	38.../40
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES		
24.	Gestion d'une fourrière automobile - lancement d'une procédure de délégation de service public	39/40
25.	Exploitation du casino - prolongation du contrat	39/40
26.	Sous-traités d'exploitation de la plage : désignation des délégataires et approbation des sous-traités	40/41
III	DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE	41/49
	Annexe (suspension de séance)	51